



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 4 février 2021

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 4 février 2021

1 - Délégations de vote.....	4
2 - Désignation des secrétaires de séance.....	4
3 - Communications du Président.....	4
4 - Décisions du président. Compte-rendu.....	8
5 - Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020. Approbation.....	8
6 - Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. Conseil d'exploitation. Désignation de représentants. Modification.....	9
7 - Université de Picardie Jules Verne. Conseil d'Administration. Désignation de représentants. Modification.....	9
8 - Avis d'Amiens Métropole sur l'évolution du périmètre de l'Établissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais. Modification du décret de création de l'Établissement.....	9
9 - Amiens. Whirlpool France. Acquisition de locaux. Approbation.....	12
10 - Quai de l'Innovation. Amiens Cluster. Protocole transactionnel et bail civil..	14
11 - Amiens. Consommation électrique du parking souterrain du bâtiment de la Maison de la Culture. Facturation. Convention-cadre.....	15
12 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants. Année 2021.....	15
13 - Impôts directs locaux. Vote des taux d'imposition. Année 2021.....	16
14 - Impôts directs locaux. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Vote du taux d'imposition. Année 2021.....	16
15 - Budget Primitif. Exercice 2021.....	16
16 - Budget Primitif 2021. Programmation Pluriannuelle des Investissements.....	30
17 - Amiens. Boulevard de St Quentin. Sécurisation de l'accès à la contre-allée devant la Providence. Fonds de concours. Convention.....	30
18 - Bus à Haut Niveau de Service. Régularisation foncière entre Amiens Métropole et le Centre Hospitalier Universitaire.....	31
19 - Aide à l'achat de vélos. Mise en place. Conditions d'éligibilité. Conventions.....	31
20 - Amiens. Espace Emploi. Allée Germaine Dulac. Renouvellement de mise à disposition de locaux, de matériel et de ressources informatiques au profit de la MLIFE. Convention.....	35
21 - Amiens. Espace Emploi. Allée Germaine Dulac. Renouvellement de mise à disposition de locaux, de matériel et de ressources informatiques au profit de POSITIVE PLANET. Convention.....	35
22 - Amiens. Entreprise Ageco. Convention relative à la création de 42 emplois menuiserie bois. Prolongation de 11 mois. Avenant n°2.....	36
23 - Plan de relance COVID 19. Délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la Région Hauts-de-France à la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole. Prolongation de la durée de la convention. Avenant n°1.....	37

24 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions. Année 2020. Avenants.	38
25 - UniLaSalle site d'Amiens. Subvention de fonctionnement. Année 2021. Convention.	38
26 - Université de Picardie Jules Verne. Soutien aux bourses doctorales. Année 2021. Convention.	38
27 - Pacte pour l'emploi et l'innovation. Amiens Cluster. Adhésion et subvention. Année 2021. Convention.	39
28 - Programmation Contrat de ville. Subventions aux associations. Année 2021. Première répartition. Conventions types.	39
29 - Associations culturelles. Subventions aux projets. Année 2021. Avenants..	40
30 - Associations culturelles et patrimoniales. Subventions de fonctionnement. Année 2021. Première répartition. Conventions.	41
31 - Association On a marché sur la bulle - Pôle BD Hauts-de-France. Convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023.	45
32 - Dispositif Re[Pair]s dédié à l'émergence dans le spectacle vivant. Appel à candidature. Partenariat avec l'association Théâtre d'Animation Picard. Conventions.	45
33 - Implantation de deux Micro-Folies sur le territoire d'Amiens.	46
34 - Parc zoologique. Partenariat avec le lycée d'enseignement agricole privé Saint Joseph à Bucquoy. Année scolaire 2021-2023. Convention.	47
35 - Parc zoologique. Partenariat avec l'UPJV. Projet thématique tuteuré. Convention.	48
36 - Clubs sportifs amateurs. Subventions de fonctionnement. Année 2021. Conventions.	48
37 - Clubs sportifs de haut niveau. Amateurs et professionnels. Niveau intermédiaire. Subventions. Année 2021. Conventions.	49
38 - Piscine Coliseum. Conséquences du deuxième confinement lié à la pandémie de Covid 19. Adaptations.	50
39 - Fourniture d'eau à la Communauté de Communes du Val de Somme pour l'alimentation en eau potable des communes de Lamotte-Brebière et Pont Noyelles. Convention.	50
40 - Traitement des eaux usées de Coisy et Rainneville. Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie. Protocole d'accord. Convention.	51
41 - Traitement des eaux usées de Querrieu. Communauté de Communes du Val de Somme et Suez Eau de France. Convention.	51
42 - Association La Petite Boucle. Collecte des cartouches d'encre et toners usagés. Convention.	51
43 - Le Relais 80. Collecte et valorisation des déchets textiles. Convention.	52
44 - Partenariat avec ATMO Hauts de France. Subvention. Années 2021-2022-2023. Convention.	52
45 - Vœux / Questions orales.	54
45.1 - Vœu.	54
45.2 - Question orale.	56

La séance est ouverte à 18 h 18.

M. GEST : Mes chers collègues, est-ce que vous voulez bien prendre place s'il vous plaît ? Je déclare la séance ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : Nous allons commencer par les délégations de vote :

M. Éric CAPRON	donne pouvoir à	M. Jean-Marc JOVELET
M. Édouard DUSSART	donne pouvoir à	M. Dominique ÉVRARD
Mme Marie-Laure DERIVERY	excusée	

M. GEST : Sauf à ce qu'il y ait d'autres pouvoirs qui circulent dans la salle ? Non ? Bon. Donc, voilà ce que j'ai comme informations sur ce sujet.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : Le point n°2 de l'ordre du jour appelle l'élection du secrétaire et du secrétaire adjoint pour la présente séance. S'ils sont présents et s'ils sont d'accord, je vous propose de désigner Claude VITRY, que j'ai vu tout à l'heure, donc il doit être là, voilà, et qui est d'accord. Et Thomas LHERMITTE qui est d'accord aussi. Je les en remercie pour remplir ces fonctions.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous informe que Monsieur Jean-Louis PIOT de la commune de Camon m'a fait part fin décembre de son souhait d'intégrer le groupe « Social-Eco-Citoyen », qui est donc maintenant composé de trois membres.

J'ai reçu un vœu et une question orale déposés par le groupe « Social-Eco-Citoyen » que nous évoquerons en fin de séance comme habituellement.

Et je vous rappelle que notre prochaine séance se tiendra le jeudi 18 mars prochain à 18 h 00, sauf événement que nous ne connaissons pas évidemment aujourd'hui.

DONT ACTE

Nous avons à l'ordre du jour « le Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France » consacré à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier non concédé par la communauté d'agglomération Amiens Métropole pour les exercices 2014 et suivants.

La Chambre Régionale des Comptes nous a transmis son rapport d'observations définitives qui est donc consacré à l'entretien et à l'exploitation du réseau routier non concédé par la communauté d'agglomération Amiens Métropole pour les exercices 2014 et suivants.

J'indique que c'est un rapport d'ailleurs qui se fait dans un cadre national. La même démarche a été réalisée sur l'intégralité du plan national.

Et ce rapport vous a été communiqué comme le prévoient les textes, puisque nous l'avons reçu récemment, mais la loi indique qu'il faut présenter ce rapport dans l'assemblée la plus proche de la réception dudit rapport et donc nous l'avons fait. Il n'y a pas de vote mais simplement nous sommes appelés à en prendre acte.

Avez-vous des questions sur ce rapport ? Oui, Madame. Alors, qui s'occupe des micros ? Il y a... Voilà, alors... Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci.

Monsieur le Président, chers collègues,

Ce rapport est très intéressant, car il soulève de nombreux points très stratégiques pour l'articulation de notre métropole.

La compétence voirie étant une compétence optionnelle, beaucoup de choses ont été à définir et redéfinir ces dernières années et la CRC a su repérer les points d'achoppement.

Le premier que je retiens, et cela ne va pas vous étonner, c'est le recours aux fonds de concours systématique. Il me semble l'avoir déjà signalé, mais je me répéterai tout de même. La métropole doit assumer sa compétence et les fonds de concours, comme le rappelle la Chambre, doivent être exceptionnels en cas de surcoût qualitatif, par exemple.

Je ne pense pas que (*inaudible*) c'est une partie des travaux de voirie. On a la confirmation (*inaudible*) que les fonds de concours versés par Amiens se sont élevés à plus de 10 millions €. C'est un peu cher payé la délégation de compétence.

On lit dans ce rapport beaucoup d'observations concernant l'entretien des ouvrages d'art. Pouvez-vous nous dire si les moyens en termes de personnel sont là pour pouvoir assurer des analyses préventives ? Et plus généralement, compte tenu de l'étendue de la superficie d'Amiens et de la métropole et donc du nombre de kilomètres de voirie, ne doit-on pas se poser la question de l'adaptation des effectifs de nos services pour assurer la surveillance et l'entretien de nos voiries ?

Ensuite, il s'agirait de se saisir des remarques pertinentes à propos d'un schéma directeur informatique afin de faciliter le travail des services. Qu'en est-il ?

Enfin, nous avons enfin un chiffre officiel sur le coût du BHNS : 156 millions €. Lorsque l'on se souvient que le coût du projet tramway s'élevait à 200 millions, dont 50 millions de subventions attendues de l'État, de la Région et de l'Europe, on reste un peu amers.

M. GEST : Merci. D'autres remarques, observations, questions ? Non.

Je vais essayer de vous répondre sur ce sujet. La Chambre Régionale des Comptes, effectivement, comment dirais-je, a fait des remarques sur les fonds de concours. Moi, je suis attaché à la liberté des collectivités territoriales. La décision des fonds de concours, elle a été prise dans le cadre du pacte financier et fiscal que nous avons voté, il y a maintenant 6 ans, et qui est en rediscussion, dont la rediscussion commence sous l'autorité de Benoît MERCUZOT en ce moment.

Donc, ces fonds de concours par rapport à la masse des délibérations que nous prenons chaque année sont somme toute relativement mineurs.

Alors, je sais bien que vous êtes issue d'une formation politique qui n'aime pas les fonds de concours et que votre prédécesseur, qui a une plume toujours aussi vivace manifestement, s'opposait systématiquement aux fonds de concours. Mais je dois vous dire que c'est une décision et je trouve qu'il faut respecter les décisions des collectivités territoriales, sinon cela veut dire que nous sommes sous une tutelle permanente. Cela n'est pas l'esprit, pour moi, de la décentralisation.

Sur les ouvrages d'art, je serais tenté de vous dire, à moins que Patrick DESSEAUX puisse compléter ou Jean-Claude RENAUX, je voulais simplement dire que c'est un sujet auquel nous sommes très attentifs et que depuis plusieurs années déjà, un programme d'entretien des ouvrages d'art a été mis en place et des crédits sont bien évidemment, par exemple, prévus sur le budget 2021 pour faire des travaux qui certes souvent ne sont pas tellement visibles, sauf pendant les travaux eux-mêmes. Je veux dire par là que ce sont des consolidations d'ouvrages et la population ne se rend pas toujours compte de l'importance de ces travaux. Mais nous sommes particulièrement vigilants là-dessus et je peux vous dire qu'à titre personnel, puisque je m'occupais en plus sous le mandat précédent beaucoup de voirie, je peux vous dire qu'on veille à cela parce que tout simplement derrière il y a la responsabilité des élus qui est engagée. Et on a vu récemment sur des ponts des événements intervenir et on n'a pas le droit de plaisanter avec ce genre de chose, donc je ferai compléter les réponses et je vais tout de suite donner la réponse, la parole à Jean-Claude ou à Patrick. Patrick, allez, vas-y.

M. DESSEAUX : Oui. En ce qui concerne les ouvrages d'art, je vais uniquement compléter ce que vient de dire le président.

Effectivement, il est à noter que la quasi-totalité du parc des ponts a fait l'objet, à ce jour, d'une inspection détaillée. Vous savez qu'il y a un cycle à respecter au niveau des inspections détaillées qui est un cycle de 5 à 6 ans, plus les visites annuelles, et cela a été fait sur l'ensemble du parc de la métropole. Cette stratégie s'inscrit dans la durée avec des objectifs de réalisation, avec une fréquence fixe de l'ordre, comme je viens de le dire, de 5 à 6 ans.

Ainsi, pour les prochaines autorisations de programme, des crédits sont déjà identifiés bien sûr à hauteur de 60 000 € / an pour la métropole et 40 000 € / an pour la ville d'Amiens auxquels vont s'ajouter d'ailleurs de nombreux besoins relatifs aux inspections des murs de soutènement. N'oublions pas que les murs de soutènement font partie des ouvrages d'art sur lesquels ces prestations n'ont pas encore été lancées.

Ainsi, ce travail d'investigation préalable vise à promouvoir la construction des programmes pluriannuels, comme vous souhaitez l'entendre, des travaux à venir, notamment au niveau des ouvrages d'art.

Je peux vous assurer que j'ai rencontré les services dernièrement : un ingénieur gère ce service et du personnel complémentaire a été mis en place de façon à assurer la sécurité des ouvrages d'art.

En ce qui concerne la voirie, bien sûr vous comprenez que c'est un audit 2014/2020. Je n'étais à l'époque pas en charge de la voirie, mais c'est mon collègue Jean-Claude RENAUX, si Monsieur le Président le permet, qui pourra compléter.

M. GEST : Bien sûr.

M. RENAUX : Oui, juste pour rappeler que la politique de gestion d'entretien de la voirie et des ouvrages d'art est quelque chose d'assez récent, puisque c'est fin du mandat 2008/2014 et surtout début du mandat 2014 qu'on a véritablement élaboré une politique d'entretien avec tout un tas de travail de recensement de la voirie sur toutes les communes d'Amiens Métropole, de les classer par leur état de vétusté pour arriver à définir une politique d'entretien et d'investissement s'appuyant sur des éléments factuels et de déterminer notre politique, notre plan pluriannuel d'investissement.

Concernant les ouvrages d'art, cela n'avait jamais existé et nous avons inauguré la mise en place d'un budget qui était de 500 000 € par an pour mener les diagnostics et expertises puisque sur certaines opérations, on fait appel à un bureau spécialisé, certaines choses peuvent être faites visuellement et c'est fait, il y a des campagnes tous les ans par les gens du service. Et pour certaines investigations complémentaires, on a un marché, on fait appel à une prestation supplémentaire. Donc, 500 000 € par an. Et des ouvrages d'art ont fait partie de, comment dire, de travaux conséquents lors de... enfin ces dernières années. Je pense à ceux du côté de Faubourg de Hem, etc., enfin voilà.

Donc de ce point de vue-là, cela va et on s'en était bien expliqué d'ailleurs avec le... Comment on appelle cela ? L'inspecteur, le... celui de la Cour des Comptes, là.

M. GEST : (le magistrat)

M. RENAUX : Voilà. Après, sa formation à ce Monsieur fait qu'il n'avait quand même pas forcément, comment dire, une connaissance et des pratiques qui étaient, qui correspondaient à celles de collectivités comme la nôtre.

Pour les fonds de concours, ils existaient. Ils n'ont plus existé. Et ils ont re-existé. Cela existait notamment en 2008 lorsque j'ai pris la délégation voirie et ils ont disparu le jour, on va se dire les choses, où je me suis rendu compte que les fonds de concours étaient appliqués à toutes les communes sauf la ville d'Amiens, puisque son vice-président aux finances faisait en sorte de ne pas les facturer. Et donc ce n'était pas normal, ce n'était pas équitable envers les autres, puisque ce n'était pas des choses (*inaudible*). L'intervention donc sur l'entretien de la voirie et de la réparation de la voirie, là quand même un niveau de vétusté de la voirie qui était importante : 60 ans sur la ville d'Amiens, 50 ans sur le reste, alors que normalement la moyenne idéale serait une trentaine d'années maximum, vous voyez.

Donc, le fait de rétablir les fonds de concours, cela s'est fait de toute façon par une décision unanime des maires et cela permet aussi d'augmenter notre capacité à intervenir sur l'entretien de notre voirie parce que moins on a d'argent et moins on en fait. Donc, si on supprime les fonds de concours, c'est clair qu'il y aura forcément moins de capacité à intervenir pour entretenir votre voirie. CQFD.

M. GEST : Merci, mon cher collègue.

Je voulais vous... Madame DESBUREAUX, je voulais continuer votre réponse. Je vais vous redonner la parole mais vous avez dû recevoir un document, et je remercie au passage les services parce qu'ils ont fait un gros boulot ces derniers temps. Ils ont présenté sous cette forme-là le budget de manière à ce qu'il soit plus lisible qu'une addition de chiffres.

Si vous lisez page 54, vous verrez que cette politique permettra de connaître précisément l'état du patrimoine sur 104 ponts, 32 murs de soutènement d'intérêt communautaire et 93 ponts, 64 murs

de soutènement et 5 barrages communaux. Et je dois vous dire que pour ce qui concerne les crédits, avec les crédits de report dont nous disposons de l'année 2020, nous allons pouvoir, nous avons la possibilité d'intervenir à hauteur de plusieurs milliers d'euros sur l'année 2021 sur cette politique.

Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui, simplement pour revenir sur la remarque à propos de la plume. Je ne sais pas si c'est par rapport au fait que je suis une femme ou que je suis jeune...

M. GEST : Oh ! non. Non, non !

MME DESBUREAUX : Mais figurez-vous que je sais lire et que je sais écrire et que cette intervention est de ma main. Alors certes, je me fais parfois aidée parce que c'est tout l'intérêt d'une formation politique aussi d'apprendre de ses anciens, mais au bout d'un moment je travaille aussi et j'aimerais être reconnue comme telle. Merci.

M. GEST : Non mais ne me faites pas ce coup-là à moi. Cela fait des années que je travaille avec des collègues élus femmes et hommes, par exemple avec Brigitte FOURÉ depuis des années. Donc bon, arrêtez tout de suite ce jeu-là avec moi.

Ce que je vous dis simplement, c'est que je reconnais, et tous ceux qui étaient dans le mandat précédent présents reconnaissent effectivement la teneur des propos que vous tenez. C'est tout. Et puis c'est un... Effectivement, c'est une constante depuis au moins 7 ans. Cela prouve que vous avez des idées bien déterminées. C'est une constante de refuser systématiquement les fonds de concours. Je pense que la réponse de Jean-Claude RENAUX est venue vous apporter, mais peut-être souhaiteriez-vous plutôt qu'on augmente les impôts pour mettre davantage de moyens sur la voirie ? Voilà.

En ce qui concerne ces remarques, je vous amène donc à prendre acte de ce rapport d'observations.

DONT ACTE

4 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 10 décembre 2020 et le 22 janvier 2021.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ? Pas de remarque, pas d'observation. Très bien.

DONT ACTE

5 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du jeudi 17 décembre a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ? Pas d'observation. Je mets au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES D'AMIENS METROPOLE. CONSEIL D'EXPLOITATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

M. GEST : Il convient de procéder à une modification parmi les membres désignés le 16 juillet dernier pour siéger au sein du conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole. En remplacement de Madame MAKDASSI, je vous propose de désigner Madame Audrey BOCHÉ.

Quelqu'un demande-t-il à voter à bulletin secret ? Non. Je mets donc aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. CONSEIL D'ADMINISTRATION. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

M. GEST : Le conseil métropolitain a désigné Madame PINON comme titulaire et Monsieur RIFFIOD pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Université Picardie Jules Verne. Or, si le suppléant désigné est amené à siéger en remplacement du titulaire, les règles en matière de parité ne seront pas respectées. L'UPJV a donc sollicité à nouveau la collectivité pour qu'elle désigne un suppléant de sexe féminin pour la représenter au sein de son conseil d'administration. Je vous propose donc de désigner Margaux DELÉTRÉ comme suppléante de Madame PINON.

Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletin secret ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - AVIS D'AMIENS METROPOLE SUR L'EVOLUTION DU PERIMETRE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DU NORD-PAS-DE-CALAIS. MODIFICATION DU DECRET DE CREATION DE L'ÉTABLISSEMENT.

M. GEST : L'établissement public foncier Nord-Pas-de-Calais a été créé en décembre 1990 pour mettre en œuvre, à l'échelle de la région Nord-Pas-de-Calais, la requalification de grands sites industriels et miniers laissés en friche à la suite de l'arrêt de ces activités. Aujourd'hui, son champ d'action concerne tout le spectre des politiques d'aménagement.

Depuis la fusion des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie en 2015, la question de l'extension du périmètre d'intervention de l'EPF Nord-Pas-de-Calais se pose, puisque la majorité des collectivités de l'ancienne région Picardie ne sont pas dotées d'un Établissement Public Foncier.

Le préfet de la région Hauts-de-France, qui s'est vu confier la mission de préfiguration de l'extension du périmètre d'intervention, a préconisé le 31 octobre dernier une extension au département de la Somme.

Un projet de décret modifiant le décret statutaire de l'établissement est en cours, et la consultation formelle des collectivités du périmètre géographique d'intervention pressenti est lancée. Amiens Métropole, en tant qu'EPCI à fiscalité propre, a été consultée le 16 décembre dernier pour émettre un avis sur cette extension et le projet de décret, et dispose d'un délai de 3 mois pour formaliser son avis.

La collectivité s'est engagée au travers d'une politique de développement économique, d'habitat, de préservation et de mise en valeur de notre patrimoine naturel.

Compte tenu du potentiel, mais aussi des difficultés de mise en œuvre de projets complexes sur des sites emblématiques comme le CHU Nord ou d'anciens sites industriels, ou d'autres projets dans les différentes communes de la collectivité, Amiens Métropole souhaite disposer d'un tel outil avec son savoir-faire et ses capacités financières au service de l'attractivité de nos territoires. C'est pourquoi je vous propose d'émettre un avis favorable à ce projet de décret.

Y a-t-il des questions ? Oui. Alors, où est le porteur du micro ?

M. PRADAT : Il me l'apportait.

M. GEST : C'est parfait !

M. PRADAT : Merci, Monsieur le Président. Ce n'est pas vraiment une question. C'est surtout une remarque plutôt d'ordre du contenu de la mission de l'EPF. Pour nous, c'est un bon outil et nous y sommes favorables, et en effet c'est à la puissance publique de maîtriser son foncier, d'avoir une politique là-dessus et notamment le foncier des friches.

Or, il faut souvent la puissance d'un Établissement Public Foncier pour être capable d'acquérir des friches stratégiques pour maîtriser le développement de la ville sur la ville ou la 0 artificialisation nette parce que ce n'est pas toujours pour garder le bâti, des fois c'est pour le revaloriser par le vide ou par des parcs ou par des champs, des choses un peu naturelles. Et puis pour maîtriser, dynamiser un territoire.

Le sujet des friches patrimoniales emblématiques et d'avenir au niveau national, régional, on en entend beaucoup parler en ce moment avec la mission d'information sur la revalorisation des friches industrielles, commerciales et administratives qui vient de rendre son rapport, et il s'agit de moyens qui sont administrés pour leur revalorisation.

Au niveau local, on parle souvent de sujets emblématiques comme la... excusez-moi, je perds le fil, la transformation des usines Cosserat, qui sera un enjeu de développement important pour le quartier Montières.

Or, quand on sait qu'il suffit de quelques années à une friche industrielle pour périr quand elles sont laissées à l'abandon, il aurait été bienvenu d'acquérir la totalité de ce site lors de sa vente en 2008.

Aujourd'hui, le site est très endommagé et un promoteur privé se chargera d'un aménagement concerté. C'est, selon nous, à la puissance publique de définir les enjeux de l'aménagement d'un site aussi stratégique.

Un établissement public foncier permet d'actionner des reconversions importantes et donc ce sera le sujet, comme vous l'avez énoncé, pour l'hôpital Nord, mais peut-être le site Catelas si les pompiers partent de ce site, ou l'ancien site de l'OPSOM administratif.

Mais au-delà des friches patrimoniales des sites emblématiques, l'EPF est un bon outil pour anticiper le devenir des friches industrielles contemporaines : la zone industrielle Nord ou les friches de demain quand les sites de logistique auront trouvé des sites plus rentables en dehors de notre territoire. Et enfin, pour mener une politique d'acquisition de locaux désaffectés afin de redynamiser les centres de nos villages ou de nos faubourgs parfois éloignés des services de proximité.

Alors même si l'adhésion à cet organisme augmentera légèrement les impôts de nos administrés, nous nous réjouissons de cet engagement que nous appuyons de nos vœux et nous voterons pour.

M. GEST : Merci. Je donne la parole à Brigitte FOURÉ. C'est ici, Monsieur.

MME FOURE : Oui, juste un mot pour répondre à Monsieur PRADAT. Sur le fond, bien sûr nous sommes d'accord sur l'intérêt de l'EPF sur les différents sites que vous avez cités. Un mot particulier quand même sur le site Cosserat. Je vous rappelle que cette friche industrielle est emblématique parce qu'elle représente le patrimoine industriel de notre ville et que les plus anciens Amiénois se souviennent de ce bâtiment, de ces bâtiments magnifiques du temps où ils fonctionnaient, à vrai dire jusqu'à une période qui n'est pas si ancienne que cela. Mais je vous rappelle que lors du dernier achat de Cosserat, du site Cosserat, eh bien, la ville d'Amiens et Amiens Métropole avaient fait en sorte que cette opération puisse se faire et c'est ainsi que la ville est propriétaire d'une partie du site, la partie qui est vers la Somme, et qu'Amiens Métropole est propriétaire d'une autre partie du site, la partie qui, au contraire, est vers la rue Sully.

Et donc nous avons déjà ces deux... comment... morceaux de territoire qui nous permettent d'avoir des éléments forts pour négocier évidemment avec le promoteur. Et c'est la raison pour laquelle lorsqu'un promoteur s'est fait connaître, plutôt que d'embarquer, si je puis dire, la ville ou la métropole dans l'acquisition d'un bien dont nous ne savions pas quoi faire directement, un bien sur lequel nous n'avions pas de projet, plutôt que d'utiliser un droit de préemption – je vous rappelle qu'on ne peut utiliser d'ailleurs le droit de préemption que lorsqu'on a un projet qui est déjà écrit, déjà envisagé, créé, imaginé – eh bien, il nous a semblé logique de laisser ce promoteur immobilier acheter la partie centrale du site Cosserat. Et nous sommes très à l'écoute, et je vois Annie VERRIER qui opine, nous sommes très à l'écoute de ce que va faire le promoteur immobilier et nous avons des outils qui nous permettent déjà, avec le droit de l'urbanisme, d'éviter que ne se fassent des choses avec lesquelles nous ne serions pas d'accord. Donc, je voulais vous rassurer sur le devenir du site Cosserat.

M. GEST : S'il n'y a pas d'autre... Ah oui ! Pardon, il faut donner le micro derrière, 3^{ème} rang. Voilà. Merci.

M. BAÏS : Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Sur ce point, nous sommes également très favorables évidemment. La requalification et la reconquête des friches industrielles de notre territoire est un vecteur de développement économique dont nous devons nous saisir, notamment dans la perspective d'inscrire des emplois durables dans nos territoires. Nous aimerions savoir, connaître éventuellement (*inaudible*).

M. GEST : Oui, enlevez le masque.

M. BAÏS : Oui, c'est mieux. Peut-être c'est mieux comme ça ? Je disais donc : nous aimerions connaître les priorités ou les projets qui sont éventuellement visés par cet outil.

M. GEST : Alors, je vais répondre aux deux interventions.

D'abord pour dire, comment dirais-je, à Monsieur PRADAT que je ne suis pas loin de partager l'intégralité de ses propos tout à l'heure, si ce n'est votre parenthèse sur la logistique parce que je pense que vous êtes en train de faire la même erreur avec la logistique que certains de vos prédécesseurs faisaient sur les centres d'appels téléphoniques. On est bien contents aujourd'hui d'avoir 3 500 emplois dans ces domaines grâce à l'action de la puissance publique. Et aujourd'hui,

on est bien contents d'avoir des emplois dans la logistique et il va encore y en avoir, et je peux vous dire que nous ferons tout pour les encourager. Mais sur le reste, je partage évidemment votre intervention.

Et vous dire aussi que bien sûr, et cela permet de répondre en même temps à Tarek BAÏS, c'est un peu tôt pour vous répondre à cette question. Cela fait 2-3 ans qu'on réfléchit ou qu'on a été sollicités sur cette question et nous avons évolué sur le sujet pour plusieurs raisons.

La première, c'est que nous souhaitions rentrer dans un organisme qui était, comment dirais-je, raisonnable au niveau de son budget, et des décisions successives ont été prises par l'actuel établissement tel qu'il est visant à avoir un budget conséquent mais que nous avons jugé beaucoup plus raisonnable. Bien.

La deuxième chose, c'est que jusqu'à une période récente, il n'y avait pas la possibilité de prendre en compte les établissements publics, enfin les immeubles publics éventuels. Donc, on s'était dit : est-ce que véritablement il y a un intérêt pour l'agglomération et la ville d'Amiens sur ce sujet ? Et nous avons en plus auditionné plusieurs fois, soit au sein du pôle métropolitain, soit devant la conférence des maires, l'ensemble, enfin la directrice de l'établissement, et elle a su nous convaincre d'abord par la qualité de ses interventions mais surtout par la qualité du dispositif. Et je le dis à l'intention des maires aujourd'hui : ce n'est pas un dispositif qui est, ils le savent d'ailleurs parce que cette carte que je vais vous montrer est une carte qui leur a été présentée aussi il y a quelques semaines de cela, et qui montre, alors c'est de loin, excusez-moi, mais tous les points que vous voyez sur la carte du Nord-Pas-de-Calais, je ne sais pas si cela... Ça y est, c'est visible ? Voilà. Tous ces points sont les sites où est intervenu l'EPF. C'est-à-dire que ce n'est pas un établissement qui se contente d'intervenir dans les grosses villes. Il est intervenu dans des communes de tailles très différentes et nous avons eu ce débat d'ailleurs avec les maires, il y a de cela... C'était au mois de septembre, si je ne m'abuse. Donc, on a fait cette présentation, on a mesuré les intérêts, mesuré l'évolution de l'établissement, et c'est sur la foi de tout cela qu'aujourd'hui on vous propose donc de dire oui à l'extension de ce... et donc à ce projet de décret.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Je vais mettre aux voix cette décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - AMIENS. WHIRLPOOL FRANCE. ACQUISITION DE LOCAUX. APPROBATION.

M. GEST : Afin d'accompagner les nouveaux propriétaires dans la reconversion de l'ancien site de Whirlpool et dans l'objectif de faciliter l'implantation de nouvelles entreprises sur cet espace industriel, il est proposé à Amiens Métropole de se porter acquéreur de locaux encore vacants formant les volumes 8, 11, 12 et 13 de l'ensemble immobilier.

En contrepartie des travaux à réaliser pour l'exploitation des volumes, la cession des locaux serait consentie à l'euro symbolique, frais de notaire en sus, soit 23 401 €.

Je vous propose donc d'approuver cette opération immobilière et de m'autoriser à signer les documents s'y rapportant.

Y a-t-il des questions ? Tarek BAÏS, la parole à ma gauche.

M. BAÏS : Il est question ici d'acquérir des locaux de l'ancienne usine Whirlpool laissés vacants pour accompagner les nouveaux propriétaires dans la reconversion du site et favoriser l'implantation des nouvelles entreprises. L'opération est estimée à 23 000 €. Il serait donc opportun d'évaluer le bilan de l'actuelle occupation du site et le coût pour notre collectivité.

Je m'interroge notamment sur la situation actuelle de la société AGECO. Cette même société a bénéficié d'une subvention de l'ordre de 126 000 €, dont il sera question au point n° 22.

Amiens Métropole a en effet accordé des fonds publics à la société AGECO pour la création de 42 emplois dans l'optique d'accompagner la reprise du site et de proposer des solutions aux anciens salariés de l'usine Whirlpool.

Seulement 38 emplois ont été créés depuis, certains salariés pourraient souffrir d'un troisième licenciement en deux ans et la société AGECO semble en grande difficulté.

Pourtant, avec le concours de la métropole, de la Région et de l'État, 6,5 millions € ont déjà été injectés en faveur de cette société, alors même qu'elle profite d'un chiffre d'affaires d'environ 20 millions €. Nous nous interrogeons donc sur l'efficacité de l'action de la métropole vis-à-vis de ce projet ou d'autres sur l'ancien site de Whirlpool.

Pouvons-nous avoir un véritable bilan de l'action engagée et de l'utilisation de l'argent public, notamment en termes de rémunération des gérants ? Quels sont les projets à venir pour ces locaux que vous souhaitez acquérir ? Et que sont devenus donc les 800 salariés de Whirlpool ?

Merci.

M. GEST : Bien. Je vais essayer de vous répondre parce qu'on aurait pu traiter ce sujet au rapport que vous avez vous-même évoqué à l'instant et je me suis évertué justement à avoir des réponses... enfin des informations très récentes, très fraîches, parce que je me doutais bien que ce soir vous alliez légitimement m'interroger sur ce sujet.

D'abord, le principe des aides à l'emploi créé ne date pas d'hier et il est toujours subordonné au constat de la réelle création de ces emplois. Et le rapport qui sera présenté tout à l'heure d'ailleurs vient compléter ce que je viens de dire, puisque de fait quand les emplois ne sont pas créés, il n'y a pas de subvention versée. Donc, les subventions versées à ce jour correspondent au nombre d'emplois réellement créés et c'est la seule dépense d'Amiens Métropole sur ce dossier. La seule. Et nous l'avons fait parce que dans la situation où se trouve le site de Whirlpool depuis la regrettable décision de la société Whirlpool de quitter le site, il nous fallait faire en sorte de trouver des solutions pour les salariés qui y travaillaient. Je ne reviens pas sur l'épisode précédent fort regrettable et qui n'a rien à voir avec la situation que nous connaissons depuis un an avec la reprise par AGECO. Rien à voir. Vous êtes dans une entreprise aujourd'hui qui a une activité réelle. Les salariés ne sont pas obligés de se cacher quand quelqu'un arrive pour masquer qu'elle ne travaille pas.

Deuxièmement, cette entreprise produit, fabrique d'ailleurs des produits qu'antérieurement les mêmes propriétaires exploitaient déjà et fabriquaient à l'étranger, et je suis obligé de le dire, et à cette époque gagnaient de l'argent. Et ils se sont mis dans la tête qu'en utilisant cette opportunité qui était donnée par la reprise des locaux de Whirlpool, ils pouvaient non seulement commercialiser, parce qu'ils savent faire, mais aussi produire. Ce n'est pas le même métier. Mais il y a une activité, il y a des salariés et il y a un chiffre d'affaires. Malheureusement, il n'est pas à la hauteur de ce qui était indiqué, parce que s'il l'était, on n'aurait pas les problèmes qu'on rencontre

aujourd'hui. Il est de deux tiers de... Même pas. Même pas ! Pardon ? Il est à hauteur de 7 millions €. Donc, on n'est pas à 20 millions. Si on était à 20 millions €, ce n'est pas 40 emplois qu'il y aurait ; c'est plus parce que l'équilibre se fait bien en deçà de ce chiffre.

Donc, je vous ai tenus informés précédemment de l'évolution de ce qui se passait sur ce site sur lequel, au passage, je vous rappelle que deux autres entreprises ont déjà donné leur accord pour s'implanter, et que malheureusement en raison du Covid deux autres entreprises ont par contre renoncé au projet qu'elles avaient.

C'est clair que la situation que nous avons vue évoluer a démontré que l'entreprise ne trouvait pas son point d'équilibre financier. Et par conséquent, en décembre, nous avons, dans une des réunions très régulières que Madame la Préfète organise avec tous les acteurs, y compris les représentants syndicaux, comment dirais-je, de l'entreprise ainsi que les parlementaires de toutes obédiences politiques, nous avons constaté qu'il fallait impérativement que la société trouve un partenaire ou un repreneur.

Ce que je peux vous dire aussi, c'est qu'on nous avait indiqué à l'époque que si on assurait les salaires de décembre, ce serait difficile en janvier. Cela n'a pas été le cas. Les salaires de janvier ont été assurés, pardon, par l'entreprise.

Aux dernières nouvelles, le travail de recherche d'un repreneur est en cours. Je ne suis pas en mesure ce soir de vous dire si cela se concrétise vraiment ou pas. Je vous le dis en toute transparence : l'information date d'il y a 1 h 30. Mais je peux vous dire que les deux associés ont tout fait pour trouver une solution soit de partenariat simple, soit de reprise, et que cette solution est à l'étude très avancée et bénéficie bien sûr, toujours, du soutien d'un cabinet spécialisé qu'a mandaté le gouvernement. Donc, dès que nous aurons d'autres informations qui nécessairement vont venir au mois de février, nécessairement, eh bien, je ne manquerai pas de vous en informer. Mais aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, je ne peux pas vous en dire plus en toute transparence. Voilà.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 - QUAI DE L'INNOVATION. AMIENS CLUSTER. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ET BAIL CIVIL.

M. GEST : L'association Amiens Cluster est installée dans les locaux de l'immeuble Quai de l'Innovation depuis le 11 mai 2017 et bénéficie de divers espaces suite à la signature de plusieurs baux.

La situation de l'association ayant évolué et les espaces objets du bail de 2018 n'étant plus réellement occupés à ce jour, l'association a été amenée à suspendre le paiement des loyers et des charges. De plus, une rationalisation des espaces occupés a été engagée par Amiens Cluster pour son activité administrative, portant les surfaces louées à 199,21 m².

Dans ce contexte, je vous propose d'établir un protocole transactionnel ayant pour objet de déterminer le montant de la dette locative d'Amiens Cluster.

Le total général des loyers et charges dus pour la période du 11 mai 2017 au 31 décembre 2020 correspondrait à un montant total de 131 348,14 €, en tenant compte des espaces réellement occupés.

Aussi, et au vu de ces évolutions, je vous propose de résilier le bail civil de 2018 et de consentir un nouveau bail civil pour une durée de 3 années reprenant les espaces occupés d'une surface de 199,21 m², moyennant un loyer annuel de 14 733 € et une provision annuelle pour charges de 13 147,86 € ; la mise à disposition de 3 places de stationnement, moyennant un loyer annuel de 1 080 € ; et les espaces occupés à titre gratuit d'une surface de 382,38 m², moyennant des charges de 25 237,08 € annuelles.

Il convient de m'autoriser à signer le protocole transactionnel ainsi que le nouveau bail.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX, Mmes THEROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT se sont abstenus.

11 - AMIENS. CONSOMMATION ELECTRIQUE DU PARKING SOUTERRAIN DU BATIMENT DE LA MAISON DE LA CULTURE. FACTURATION. CONVENTION-CADRE.

M. GEST : L'électricité du parking souterrain utilisé par Amiens Métropole est distribuée depuis le seul et unique compteur électrique du bâtiment de l'EPCC « Maison de la Culture d'Amiens ». En clair, c'est la Maison de la Culture qui payait l'électricité du parking. Mais l'établissement assure le règlement de la facture d'électricité de l'ensemble du bâtiment.

Aussi je vous propose d'approuver la convention-cadre qui organise le remboursement de la quote-part de l'abonnement et de la consommation en électricité du bâtiment à l'EPCC « Maison de la Culture », ce qui est la moindre des choses.

Y a-t-il des questions ? Non. Alors, je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS. ANNEE 2021.

M. MERCUZOT : Le point n° 12 concerne les dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants pour l'année 2021.

En effet, dans un souci de sincérité budgétaire, le code général des collectivités territoriales rend obligatoire la constitution de provisions lorsque des créances sont considérées comme douteuses, c'est-à-dire que nous risquons de ne pas les recouvrer.

Il est donc proposé de prononcer, de nous prononcer en faveur des dotations de provisions qui sont listées dans la délibération. Je ne vais pas les reprendre, si vous m'y autorisez. Je ne vais pas les reprendre en détail. Juste pour signaler que tout de même, mais il s'agit de montants qui ne sont pas négligeables, 319 000 € pour le budget principal, 599 000 € pour le budget annexe de l'eau, 510 000 € pour le budget de l'assainissement.

Ces provisions sont accompagnées d'une reprise des provisions prévues l'année antérieure. Je ne reprends pas le détail.

Voilà donc pour cette délibération.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

13 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2021.

M. MERCUZOT : Il nous faut en effet nous prononcer sur le vote des taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et puis sur le taux de cotisation foncière des entreprises pour l'année 2021, et il est assez logique de faire cela avant que nous n'adoptions notre budget.

Je vous rappelle qu'en raison de la réforme fiscale, nous n'avons plus à nous prononcer sur le taux de la taxe d'habitation.

En conformité avec les orientations prises pour la durée du mandat et au regard du contexte économique, sanitaire et social difficile, vous le savez bien, je vous propose pour l'année 2021 de ne pas augmenter la pression fiscale sur Amiens Métropole et donc de reconduire les taux de l'année 2020, à savoir :

- 2,57 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 4,75 % sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Et enfin 25,83 % pour le taux de la cotisation foncière des entreprises.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ

Observations :

MM. DESCHAMPS, METAY, Mmes BELLINA, VAGNIEZ ont voté contre.

Mmes THÉROUIN, BECKER, MM. BARA, DÉCAVÉ, PRADAT, VOULMINOT se sont abstenus.

14 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX. TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. VOTE DU TAUX D'IMPOSITION. ANNEE 2021.

M. MERCUZOT : Il est proposé de reconduire pour cette année 2021 le taux de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères, c'est-à-dire de le laisser à 8,53 %. Le produit attendu, je vous le donne pour information, pour cette année est estimé à 18 987 990 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Observations :

MM. DESCHAMPS, METAY, Mmes BELLINA, VAGNIEZ se sont abstenus.

15 - BUDGET PRIMITIF. EXERCICE 2021.

M. GEST : Et nous passons au plat de résistance de la soirée, à savoir le budget primitif. Mais avant de donner la parole à Benoît MERCUZOT, je voudrais vous adresser quelques mots.

Mes chers collègues, nous voici à l'orée du vote de notre premier budget de mandat qui va engager notre collectivité pour ce nouveau millésime. Vous vous en doutez, car il nous oblige à engager la collectivité sur des chemins incertains.

La crise a multiplié les voix qui avec assurance prophétisent ce qui se passera demain ou qui à force de « il suffit » ou « il fallait » veulent réduire la complexité de notre époque à des formules simplistes.

Nous avons sûrement en commun une certitude : l'année sera encore difficile pour tout le monde et notamment pour toutes les collectivités comme les nôtres.

J'avais à l'esprit une autre certitude : il n'était pas question de faire payer aux habitants les conséquences financières de l'épidémie. Il fallait éviter la double peine.

Ce soir, grâce au travail considérable de nos services, notamment financiers et de Benoît MERCUZOT, et à la compréhension des vice-présidents thématiques, j'ai la conviction de vous présenter un budget sérieux. Sérieux mais un budget offensif et d'avenir. Et pour la 7^e année consécutive, nous vous le proposons sans augmentation d'impôts. Cela ne sera sûrement pas le cas de toutes les assemblées communautaires de France.

Je vous présente un budget sans diminution des subventions aux associations. Ce n'était pas évident. Pas sûr, là encore, qu'il en sera de même partout.

Je vous présente un budget transports sans réduction du service rendu, là où bon nombre de nos collègues, ailleurs en France, ont clairement finalement décidé de réduire la voilure.

Pour y parvenir, il m'a fallu additionner un certain nombre de décisions.

D'abord, rationaliser les dépenses en diminuant certaines prestations ou en tenant compte des subventions effectivement consommées en 2020 ou non utilisées en raison de l'annulation des actions envisagées. Et je le dis clairement : nous continuerons d'être très attentifs à cet aspect durant l'année 2021.

Compte tenu des inconnues qui malheureusement demeurent quant à l'évolution de la Covid, il nous a semblé raisonnable de ne pas multiplier les prévisions d'organisation et donc de dépenses de toutes natures durant ce premier semestre.

Ensuite, nous profitons du fonds de concours de la ville d'Amiens à hauteur de 3 millions €. J'ai entendu, lors du DOB ou la semaine dernière à l'occasion du vote du budget de la ville d'Amiens, certains d'entre vous protester contre cette mesure.

Ces protestations sont à mes yeux sans fondement. Est-ce si surprenant qu'une commune participe au financement d'une collectivité qui n'est en réalité que le prolongement presque organique de cette commune ? Amiens Métropole n'est pas une strate de plus. Elle est indissociable de ses communes. En participant au financement d'Amiens Métropole, Amiens se finance elle-même. Et je pourrais multiplier les exemples le démontrant.

Cette critique est donc absurde, car c'est oublier que si Amiens Métropole peut connaître des difficultés dues à la mauvaise surprise de la Covid, c'est tout simplement qu'elle exerce de très

nombreuses compétences. En d'autres temps d'ailleurs, je vous invite à plonger dans vos souvenirs, entre 2008 et 2014, le même constat avait été fait, sans toutefois avoir la même justification. La seule réponse trouvée à l'époque avait consisté à augmenter la fiscalité métropolitaine. Ce n'est pas ce que nous proposons.

Enfin, la critique pourrait être audible si la ville d'Amiens avait pénalisé ses capacités d'intervention ou augmenté les impôts des Amiénois. Et là encore, il n'en est rien.

Alors, si certains avaient l'intention d'enfourcher ce cheval de bataille, je leur conseille gentiment de changer de monture.

Il me faut aussi vous rappeler que notre situation serait bien différente si l'État avait simplement maintenu son niveau d'aide de 2014. Nous aurions aujourd'hui dans les caisses d'Amiens Métropole 85 millions € supplémentaires. Et force est de constater que nos recettes d'exploitation d'État baisseront encore en 2021. La suppression de la taxe d'habitation et la baisse surtout programmée du versement mobilité y contribuent.

Ce budget est donc sérieux et il se veut solidaire de nos concitoyens. Et cette solidarité, elle s'adresse bien sûr aussi aux agents de notre collectivité. En 2020, nous avons bien sûr maintenu l'intégralité des rémunérations, y compris celles des agents non titulaires. Nous avons versé une prime Covid à ceux qui effectuaient leur travail en présentiel. Nous avons adapté la gestion des congés au contexte, accéléré la mobilité interne pour 40 % des emplois créés ou renouvelés et déprécarisé 111 postes. La solidarité, ce ne sont pas seulement des mots, mais des faits. Et en 2021, nous allons lancer le dialogue social pour aboutir à une refonte du régime indemnitaire.

Un budget sérieux, solidaire, mais encore d'avenir en nous permettant de mettre en œuvre certains engagements pris au printemps dernier. D'avenir, car en maintenant un niveau d'investissement conséquent pour soutenir l'économie tout en diminuant le recours à l'emprunt, nous aurons effectivement, Benoît MERCUZOT l'évoquera sûrement tout à l'heure, un niveau d'investissement du budget 2021 conséquent, auquel s'ajouteront des crédits de report eux aussi très conséquents, et donc nous aurons une année d'investissement encore très importante.

Je citerai par ailleurs, autre engagement que nous tenons, les 7 millions € d'investissement pour améliorer nos canalisations d'eau potable, les 7 autres millions € pour l'assainissement, notamment pour lancer la station d'épuration Saint-Fuscien/Sains-en-Amiénois, et une somme identique dans le domaine des déchets, notamment pour moderniser notre usine de méthanisation.

Tout cela s'inscrit dans notre volonté de réussir la transition énergétique et écologique.

Nous verrons aussi en 2021 la montée en puissance du PCAET sous la houlette du pôle métropolitain.

C'est aussi le respect d'une promesse, celle de la politique d'incitation à l'achat de vélos et aux premières augmentations des crédits dédiés aux aménagements cyclables.

Nous mettons ainsi en œuvre la convention ANRU au Colvert, aux Coursives et dans le quartier Pierre Rollin.

Et bien sûr, l'emploi restera notre priorité comme celle de tous les Français, et je peux vous dire que nous y travaillons d'arrache-pied avec les résultats sur lesquels je ne reviens pas mais extrêmement positifs de l'année 2020.

Enfin, dans la foulée de la découverte de l'illustration de l'œuvre Jules VERNE sur la place de la gare, 2021 sera consacrée à la conception du parcours dédié à l'écrivain pour être opérationnel en 2022.

Tels sont les éléments que je souhaitais évoquer avant bien sûr que Benoît MERCUZOT ne vous détaille maintenant le budget que je vous engagerai tout à l'heure à soutenir.

La parole à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Merci, Monsieur le Président.

Ce budget que vous avez qualifié de sérieux, offensif, solidaire, je pourrais ajouter finalement qu'il est à la hauteur des enjeux qui sont les nôtres. Eh bien, il me revient maintenant de mettre des chiffres sur ces mots et ces chiffres, je vais les mettre selon l'ordonnancement, selon l'ordre qui est indiqué là. Et à cette occasion, je voudrais m'associer à vos remerciements concernant la direction des finances et tout particulièrement son directeur mais l'ensemble des agents qui la composent.

Concernant les grands équilibres financiers, je vous invite tout simplement à constater, dans cette diapositive et la suivante, l'importance des montants qui sont en jeu puisqu'au final, quand on additionne l'ensemble des budgets, le budget principal et les budgets annexes, eh bien, on aboutit à un total de pratiquement 545 millions €. Que non seulement le budget primitif (*inaudible*) évidemment le budget principal comporte la grande partie de ces 543 millions €, mais que malgré tout, eh bien, il y a quatre budgets annexes qui comportent des montants particulièrement significatifs et sur lesquels il nous faut évidemment là aussi tout particulièrement être attentifs. Ce sont évidemment les budgets transports, assainissement, eau et déchets ménagers. Et ce sont donc les budgets annexes sur lesquels, en fin de présentation, je donnerai quelques indications et sur lesquels peut-être le débat nous amènera à revenir.

Si l'on adopte maintenant une présentation plus économique, plus pédagogique, que pourrait-on peut-être donc dire de ce budget ? D'abord, nous avons des recettes qui sont envisagées à hauteur de pratiquement 237 millions €, ce qui va nous permettre de dégager une épargne de gestion, donc une différence entre nos recettes et nos dépenses, de 22 180 000 € qui évidemment nous serviront à financer nos investissements. Et les dépenses d'investissement, vous le voyez, elles sont prévues, mais j'y reviendrai évidemment plus en détail et en complétant ce chiffre, à hauteur de pratiquement 44 millions € auxquels il faut ajouter les 19 700 000 € de remboursement du capital de notre dette. Voilà, pour les grands équilibres financiers, une présentation synthétique.

Une autre présentation qui est également particulièrement intéressante, puisqu'elle permet de constater les évolutions entre le budget primitif 2020 et ce budget primitif 2021. Eh bien, cette comparaison nous amène à constater que malgré le contexte très particulier que nous connaissons et sur lequel je ne reviens pas, eh bien, nous arrivons à améliorer notre épargne de gestion de 11,8 %. Nous passons à une épargne de gestion qui était, au BP 2020, de pratiquement 20 millions € à une épargne de gestion de plus de 22 millions €. Ce qui nous permet d'améliorer, certes pas dans des proportions extraordinaires mais tout de même, nos ressources disponibles et c'est évidemment important parce que cela nous permet de limiter le produit des emprunts que ce budget vous demande de nous autoriser à souscrire pour financer les investissements du budget principal.

Concernant maintenant les recettes courantes et puis ensuite nous évoquerons évidemment l'évolution des dépenses, regardez ce schéma, et je n'y reviens pas, peut-être le débat y reviendra,

en tout cas vos propos ont souligné ce chiffre : c'est évidemment celui qui se trouve tout en haut, à droite sur le BP 2021, le fameux 3.3 millions de fonds de concours, d'apport de la ville d'Amiens.

Vous constatez que les contributions directes augmentent un petit peu et qu'au fond, eh bien, les recettes de personnel, elles, vont diminuer de pratiquement 700 000 €. Je vous laisse regarder les autres évolutions. Je vous invite aussi à constater que les recettes d'exploitation, le petit... ce qui est en violet, je ne sais pas comment cela apparaît. Oui, c'est en violet également. Eh bien, ce qui est en violet, là, diminue pratiquement de 500 000 €. Ce sont des recettes d'exploitation, on y revient. On revient sur chacun de ces blocs les plus importants.

Alors une autre vision concernant ces recettes courantes : vous voyez qu'elles progressent tendanciellement, qu'elles progressent pourtant, ces recettes, un petit peu moins que les années précédentes. Nous envisageons, là, une hausse de l'ordre de 1 % par rapport à ce qui était envisagé au BP 2020.

Alors précisément, ces recettes, on l'a vu, un bloc important est les contributions directes, le bloc le plus important. Je rappelle que nous venons de décider, par une délibération précédente, de maintenir les taux de fiscalité et il faut se rappeler que ce que nous ne percevons plus au titre de la taxe d'habitation sera compensé par une fraction de TVA, cet impôt national, pour un montant estimé à 34 600 000 €. Je vous rappelle que les bases qui servent par ailleurs à calculer, par exemple, la taxe foncière, eh bien, ces bases ont été revalorisées du fait de la loi de 0,02 % pour cette année 2021 et qu'elles ont par ailleurs été revalorisées tout simplement parce que des constructions nouvelles sont apparues et que ces constructions nouvelles permettent une revalorisation de 0,7 %. Voilà donc pour des contributions directes dont on a vu que leur produit allait augmenter.

L'évolution des recettes courantes, ce sont aussi les dotations de l'État. Vous l'avez souligné, Monsieur le Président : eh bien, les dotations de l'État vont être en baisse pour cette année. En fait, la baisse est considérablement réduite depuis 2017 par rapport à ce qu'elle a été entre 2013 et 2017, mais la baisse continue. Nous allons perdre pratiquement 400 000 € de dotations d'intercommunalité de compensation, 400 000 € par rapport à 2020.

Concernant les recettes de personnel, vous le savez bien, c'est une particularité des liens qui unissent notre intercommunalité avec la ville centre, avec la ville d'Amiens et puis avec divers autres organismes, notamment le CCAS et les EPCC. Eh bien, ces recettes de personnel, vous voyez, elles vont nous rapporter 88 millions € pratiquement. Mais en réalité, vous le savez bien, elles ne nous rapportent rien puisqu'on retrouve exactement à l'euro près les mêmes dépenses de recettes de personnel. Et je vous laisse constater combien le personnel de la ville d'Amiens pèse dans ces recettes et dans ces dépenses du même coup, à même hauteur pour la ville d'Amiens. Globalement c'est 80 millions € si vous rajoutez le personnel mutualisé avec le personnel, je dirais propre, qui travaille exclusivement pour la ville d'Amiens, donc pour des compétences qui sont exclusivement municipales.

Concernant les recettes d'activités des services, eh bien, je vous invite à constater qu'elles sont prévues, ces recettes d'activités des services, et notamment les recettes tarifaires qui en composent la plus grande partie, vous voyez qu'elles sont prévues pour être bien inférieures à ce qui était envisagé au début de l'année 2020. On ne savait pas ce qui allait nous tomber sur la tête quelques semaines après avoir adopté ce budget en 2020. En 2021, on n'est pas beaucoup plus informés de ce qui pourrait se passer et du même coup, nous sommes particulièrement prudents parce que, vous le savez bien, par exemple, eh bien, depuis le début de l'année, les piscines n'ont pas fonctionné, le musée n'a pas fonctionné, etc., etc. Ce sont évidemment autant de recettes

tarifaires qui ne rentrent pas dans notre budget. Voilà donc pour les recettes courantes, les recettes de fonctionnement.

Concernant les dépenses, cette fois, je vous laisse envisager la façon dont elles ont évolué et ces recettes courantes, au fond, on pourrait dire d'une certaine façon qu'elles stagnent par rapport au budget 2020, ce qui est déjà une nouvelle conséquence. Et en réalité, elles baissent de 0,07 % et je vous laisse regarder comment se décomposent ces différents chiffres avec, je vous invite à le constater, une hausse des dépenses de fonctionnement qui est une hausse d'un peu plus de 1 700 000 €. On pourra revenir sur ces éléments dans un instant.

Les dépenses de personnel, vous le savez bien, c'est un élément qui est particulièrement important tant son poids est essentiel dans le volume tant de nos recettes que de nos dépenses, mais évidemment en l'occurrence de nos dépenses. Vous voyez que nous pensons qu'en 2020, c'est la petite étoile qui permet de préciser un peu les choses et peut-être de rendre ce schéma un peu plus linéaire, puisque les pointillés visent à illustrer le fait qu'alors que le BP 2020 par définition est encore un chiffre prévisionnel, la petite étoile signifie que le service des finances estime, au stade où on en est, le chiffre n'est pas complètement définitif mais quasiment, que nous aurons eu 139,5 millions € de dépenses de personnel en 2020. Et vous voyez que nous envisageons, nous avons budgété en tout cas 141 millions de dépenses de personnel, ce qui ferait, par rapport au réalisé, une augmentation de l'ordre de 1,5 million. Et vous l'avez dit : cette année 2021 sera importante puisque la mise en place va en tout cas être discutée d'un nouveau régime indemnitaire, un nouveau régime indemnitaire prévu par la loi et tenant compte, vous le savez, des fonctions, des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Concernant les dépenses d'exploitation, eh bien là encore, elles augmentent. Elles augmentent, vous le voyez. Alors, l'échelle utilisée pour ce schéma n'est peut-être pas particulièrement illustratif, mais elles augmentent, elles sont prévues pour augmenter par rapport au BP 2020 de manière conséquente, de 4,2 % (4,19 % pour être précis). Alors évidemment, il faut que ces coûts prennent en compte les coûts liés aux équipements sanitaires du fait de la crise Covid qui sont estimés à 500 000 €. Et puis également des coûts d'entretien, de réparation et de maintenance qui augmentent. Et vous savez bien qu'il est important de pouvoir faire ces dépenses d'entretien, de maintenance courante, ce qui peut nous éviter, dans quelques années, des dépenses beaucoup plus importantes qui seraient des dépenses de remise en état et des dépenses d'investissement.

Voilà donc pour les dépenses. Encore faut-il ajouter que ce budget primitif, le budget principal prévoit une participation à certains budgets annexes à hauteur de pratiquement 2 millions € et, vous le savez bien, une participation, la plus importante de ces participations, est prévue pour le budget annexe transports à hauteur de 1 million €. Je ne m'étends pas à ce stade sur cette participation au budget annexe transports puisque nous aurons l'occasion de l'évoquer tout à l'heure de façon un petit peu plus précise.

Quand on fait la synthèse sur deux lignes de l'ensemble de ces éléments, eh bien, nous pouvons constater que même si l'on doit être prudents dans l'interprétation de ces schémas parce que, encore une fois, on compare du réalisé avec du budgété, eh bien, on s'aperçoit que nous sommes, avec ce budget 2021, en situation d'arrêter le resserrement de l'écart des courbes des recettes et des dépenses. Nous évitons donc l'effet ciseaux et c'est important parce que cela nous permet de faire face, et c'est évidemment quelque chose d'important, à l'annuité de la dette dont je vous rappelle qu'en capital, elle approchera, en 2021, pratiquement les 20 millions €.

Un budget, c'est du fonctionnement avec le résultat que je viens d'évoquer là et qui est illustré par ces deux courbes. Mais un budget, c'est aussi évidemment de l'investissement et vous les avez

évoqués, ces investissements, tout à l'heure dans votre propos initial, Monsieur le Président. Deux autorisations de programme sont créées pour un total de 740 000 €.

D'abord, des autorisations de programme à hauteur de 350 000 € et des crédits de paiement équivalents pour permettre d'étudier finement le coût d'opérations qui figureront dans notre prochaine programmation pluriannuelle des investissements, dont je vous rappelle que nous aurons à l'adopter dans le courant de l'automne. Et puis, de la même façon, 200 000 € en crédits de paiement, 392 000 € en AP, pour des travaux de modernisation des locaux dédiés au développement économique.

Et puis enfin particularité sur laquelle il faut que je donne deux mots d'explication : la création d'une AP, d'une autorisation de programme, donc on est bien en investissement, à hauteur de 4 904 000 € qui est donc cette fameuse avance remboursable que nous avons évoquée lors du débat d'orientation budgétaire mais qui n'était pas encore définitivement, qui ne nous était pas encore définitivement acquise à ce moment-là. Donc, une avance perçue de l'État dans le cadre de la crise sanitaire pour le budget annexe transports et pour venir compenser les pertes de recettes dues aux différents confinements.

La particularité, c'est que, nous le verrons, cette recette est intégrée en fonctionnement dans le budget annexe transports. Par contre, elle est prévue en remboursement en investissement, d'où la création de cette AP et les conditions de remboursement de cette avance. Donc, ce n'est pas une subvention, il faudra la rembourser. En tout cas, c'est ce qui est dit aujourd'hui. On peut penser, d'ailleurs espérer que les conditions de ce remboursement évolueront. Mais en tout cas, le remboursement n'est pas à prévoir dès 2021 et il interviendra à partir, en fonction de ce qui est connu aujourd'hui, à partir de l'année 2024/2025. Voilà pour ce que l'on peut dire à ce stade.

Concernant la programmation pluriannuelle des investissements, vous le voyez, des dépenses d'opérations sont prévues pour un montant de 38 millions € (38 270 000 €) avec des recettes estimées à 13 490 000 €, ce qui nous fait une charge nette de 24 780 000 €. Ce qui nous permettra, j'y reviendrai dans un instant, mais de limiter le recours à l'investissement. Et j'ajoute qu'à ces montants qui concernent le budget principal, il faut ajouter le montant des investissements qui sont prévus par le budget annexe et il faut de surcroît envisager les reports d'opérations d'investissements qui vont faire, vous l'avez dit encore une fois, que cette année 2021 sera une année qui sera loin d'être anodine en termes d'investissements.

Voilà pour ces 38 270 000 €, la façon dont ils se composent, dont ils se décomposent, je devrais dire.

Vous voyez que l'habitat et la rénovation urbaine, je pense que c'est lisible de là où vous êtes, se taillent la plus grande part avec pratiquement 13 millions €, j'arrondis évidemment ; culture et patrimoine : 5,5 millions ; pratiquement pareil pour l'entretien, l'usage des services publics : 5,5 millions ; et puis une part beaucoup plus modeste par rapport à bien d'autres années, une part pour le sport de pratiquement 1 900 000 €. Et je vous laisse regarder les autres chiffres. Évidemment une part, j'aurais pu l'évoquer bien plutôt, le développement économique, l'emploi et l'insertion pour des investissements à hauteur de 2 700 000 €.

Au fond, ce qui est peut-être plus explicite, c'est la reprise de quelques crédits de paiement sur des opérations qui permettent d'illustrer la diversité des investissements qui sont entrepris. Je ne vais pas vous lire la totalité de la liste, vous savez lire comme moi, cela n'aurait pas grand intérêt. Je me permets juste d'évoquer les 6,5 millions € qui seront versés pour la ZAC, pour l'équilibre de la ZAC Gare La Vallée, pratiquement 2 millions € pour l'équilibre de la ZAC Renancourt, mais également

1,4 million € pour la médiathèque d'Étouvie, 450 000 € pour la nouvelle scène des musiques actuelles, 740 000 € pour les équipements sportifs, pour les équipements culturels, pardonnez-moi, un million d'euros pour les équipements sportifs. Et puis, vous l'avez évoqué également, les débuts des opérations PNRU, la restructuration du Colvert avec des crédits de paiement pour cette année de 2 millions €, et puis à la même hauteur, 2 millions €, pour la construction de logements et l'accession sociale.

Le camembert qui suit, vous voyez que pour que les chiffres soient lisibles, ils débordent pratiquement de la diapositive, eh bien il reporte, il représente les investissements qui sont prévus aux budgets annexes et vous voyez bien que nous sommes, là encore, sur des montants particulièrement conséquents : 24 millions € au total. Et sans surprise, ce sont les quatre budgets annexes les plus importants qui emportent la quasi-totalité de ces 24 millions €. Avec une particularité tout de même : le budget annexe transports qui a bénéficié d'investissements très conséquents, notamment évidemment du fait du BHNS, voit sa part, pour ce budget 2021, réduite. Par contre, le budget annexe eau, en raison de la nécessité dont nous avons parlé, que nous avons entériné lors du précédent conseil de notre métropole, concernant la remise en état de notre réseau de distribution d'eau, fait que, vous le voyez, la part des investissements sur ce budget annexe a (*inaudible*) 7 millions €.

Je vous laisse regarder quelques montants d'investissements, là encore des crédits de paiement sur les opérations de budgets annexes.

Quelques éléments notamment sur le transport, souligner que l'acquisition de véhicules et matériel se poursuit, de même que certains aménagements, notamment aux points d'arrêt. Et puis, vous le voyez, quelque chose qui est important, notamment pour l'environnement : c'est des investissements qui sont faits, qui sont réalisés dans le cadre de la nouvelle DSP, du nouveau contrat de DSP qui a été signé sur l'usine de traitement des déchets à hauteur de 2 210 000 €.

Voilà pour les investissements. Cela nous amène où ? Cela nous amène évidemment à envisager la dette, car vous savez bien que pour payer une partie de ces investissements, il nous faut nous endetter. Nous remboursons de la dette mais nous en créons également chaque année. Et ce qui est intéressant, c'est que vous voyez qu'avec l'envolée des investissements qui ont été réalisés en 2018, 2019, 2020, notre stock de dette, lui, a atteint son sommet, si je puis dire, et que ce sommet étant atteint, le budget tel qu'il est présenté, tel qu'il vous est présenté ce soir, en 2021, va nous permettre de redescendre. Alors, cela a fait l'objet d'ailleurs d'une question, d'une étude et d'échanges intéressants en commission des finances, de redescendre et de redescendre doucement si l'on peut dire, mais d'avoir au fond un endettement qui est maîtrisé.

Cet endettement d'ailleurs, nous le finançons avec un taux moyen particulièrement intéressant : 1,06 %. Et avec une annuité de la dette pour le budget principal de 21 millions € et tous budgets confondus, donc budget principal et budgets annexes, de 33 millions €. Ce qui est important, je l'ai déjà souligné et cela nous permet de nous désendetter très progressivement, c'est une première marche que l'on descend, c'est que l'emprunt, l'autorisation d'emprunt est limitée à 22,5 millions €.

Voilà donc pour le budget principal.

Il nous reste maintenant à envisager très rapidement, mais il faut quand même prendre le temps un petit peu en tout cas d'évoquer les quatre budgets annexes les plus importants et notamment le budget annexe transports.

Vous le savez, ce budget annexe, il a été très impacté par la crise sanitaire et je remercie encore une fois, mais on ne le fera jamais assez, le service des finances qui a fait en sorte que nous puissions avoir les chiffres quasi définitifs, ils ne sont pas encore les chiffres officiels, mais ils ne devraient pas bouger beaucoup par rapport aux chiffres de 2020.

D'abord, on constate une baisse du versement transport qui était de 37,5 millions en 2019 et qui va se situer entre 36 et 37 millions. Donc, on devrait, on pourrait avoir une baisse de pratiquement 1,5 million de baisse du versement mobilité. Et puis surtout, c'est évidemment les recettes voyageurs qui sont en baisse particulièrement sensible à hauteur que l'on imagine de 3,2 millions €. Et l'inscription qui est proposée, parce qu'on se dit que les recettes voyageurs ne vont pas reprendre comme cela tout d'un coup, au regard des conditions sanitaires qui viennent limiter notre vie quotidienne et donc notamment nos déplacements, l'inscription est proposée à 4,8 millions € de recettes.

Je vous l'ai dit : cette fameuse avance de 4,9 millions qui a été encaissée, c'était la semaine dernière, à la fin de la semaine dernière, 4,9 millions €, et puis une participation du budget principal à hauteur d'un million d'euros. Je vous rappelle qu'en 2020, avec le budget supplémentaire, nous étions, nous avons été amenés à prévoir une participation du budget principal à hauteur de 4,5 millions €. Donc, on revient à des montants beaucoup plus raisonnables, je ne sais pas quel autre mot mais en tout cas, et à défaut d'être plus raisonnables, en tout cas des montants beaucoup plus habituels et beaucoup plus facilement gérables.

Concernant le budget annexe de l'eau, vous vous rappelez évidemment que nous avons voté une augmentation du prix de l'eau, ce qui nous permettra d'avoir des recettes en augmentation et de participer au financement de nos investissements qui nous laissent une charge nette de 5,5 millions € et nous financerons tout cela avec un emprunt de 800 000 €.

Concernant le budget assainissement, et lui, je vous rappelle que le prix de l'assainissement n'augmentera pas, ce qui permet de limiter la hausse de la facture de l'utilisateur, les recettes vont être en légère progression et les investissements vont faire apparaître une charge nette de pratiquement 6 millions €. Et donc une autorisation d'emprunt de 2 150 000 €.

Enfin, le budget annexe déchets ménagers, on vient de voter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui devrait nous rapporter un tout petit peu moins de 19 millions €, mais on est très près de cela quand même. J'ai donné le chiffre tout à l'heure. Cela nous permettra de procéder à des investissements pour une charge nette d'un peu plus de 5 millions € et puis d'autoriser un emprunt de quasiment 4 millions €. Mais je rappelle qu'à ce stade, le budget déchets ménagers ne supporte aucun emprunt.

Voilà donc pour une présentation synthétique de ces différents chiffres.

Je reste à votre disposition.

M. GEST : Merci, Benoît MERCUZOT. Je donne la parole à qui veut la prendre sur les commentaires sur ce budget. Alors, je vais donc commencer par... Par qui déjà ? Je ne me trompe pas. Fabien VOULMINOT, pardon.

M. VOULMINOT : Merci, Monsieur le Président.

L'adoption du budget pour une assemblée comme la nôtre est un événement fort. Il met en mouvement vos choix et en conséquence il éclaire les perspectives de vie de nos habitants.

En préambule de mon intervention, je voudrais dire que malgré la tenue d'une commission, malgré la mise à disposition de multiples documents, malgré la tenue d'un débat d'orientation budgétaire et la disponibilité du vice-président, j'ai l'impression de n'être informé que partiellement des tenants et aboutissants, la technicité venant en quelque sorte polluer une compréhension, même modeste, de cet élément structurant qu'est le budget. J'espère que je ne suis pas le seul à vivre ce sentiment. Mais bon, c'est en forgeant qu'on devient forgeron et donc après cette introduction pleine d'humilité, quelques questions et remarques.

Lors du DOB, vous annonciez des recettes pour 238 000 042, des dépenses pour 214,5 millions, un excédent de 23,92 millions, pour être précis. Dans le budget présenté ce soir, la plupart des lignes de recettes sont proches de celles du DOB, sauf celle des personnels facturés qui passe de 90,3 millions à 87,97 millions. Il y a 2,33 millions en moins entre le rapport d'orientation budgétaire et le budget présenté ce soir.

Au budget 2020 étaient inscrites 141 millions de dépenses de personnel et vous en mettez autant en 2021, même un petit peu moins. Alors à la page 8 de votre rapport, vous indiquez : « L'ambition forte de maîtrise salariale abordée lors du débat d'orientation budgétaire se traduit concrètement. » Cette forte maîtrise ne nous apparaît pas un choix judicieux pour répondre concrètement aux besoins des habitants. Alors, vous nous répondrez sans aucun doute que la collectivité n'a pas vocation à créer de l'emploi pour de l'emploi en son sein, mais doit être dans une recherche d'efficacité par une meilleure organisation. Mais enfin ! Candidater au label Capitale de la culture en 2028 tout en rabotant la ligne de personnel dédié à la culture ne semble pas de circonstance. Soustraire de 2020 à 2021 près de 4 %, 135 000 €, des dépenses de personnel affectées à la voirie n'apparaît pas comme une réponse adaptée aux recommandations de la Cour des Comptes.

Le plan d'économies 2021 d'un million, annoncé dans le DOB, impacte les subventions versées aux associations et aux organismes publics : 15,83 millions en 2020 avec 14,96 millions inscrits aujourd'hui.

Alors, si j'en crois le document du DOB, nous observons que cette recherche d'économies pourrait s'aggraver dans les années suivantes. Cette baisse ne serait donc pas, comme dit tout à l'heure, conjoncturelle mais bien structurelle.

Quelques remarques sur les budgets annexes eau et assainissement maintenant.

Pour ce qui est du budget eau, entre le DOB et le BP, les recettes sont passées de 19,29 millions à 20 millions en 2021, alors que le BP 2020 était de 18,1 millions. L'augmentation est appréciable : + 2 millions. Entre les deux BP, les dépenses sont, elles, passées de 13,57 à 12,47, alors que le BP 2020 était de 11,77 millions. L'excédent progresserait donc. Il couvre la dette et la capacité de financement est honnête. Mais alors qu'il est prévu dans votre DOB 9,89 millions d'emprunt, aujourd'hui seuls 800 000 € sont votés. Aujourd'hui. Enfin seront votés aujourd'hui.

Vu le niveau des taux faibles pour réaliser des travaux d'investissement, des projets d'investissement, le recours à l'emprunt pour des infrastructures qui auront des durées de vie de 15, 20, 30, voire des fois 50 ans, me semble-t-il, aurait été préférable à l'augmentation du prix de l'eau actée par les usagers.

D'autre part, le projet de budget n'évoque pas une tarification pour préserver la ressource et lutter contre les mésusages de l'eau. La surconsommation de certaines activités économiques ou de particuliers usant et abusant de l'eau avec un coût certain pour les usages vitaux de nombreux habitants de la ville d'Amiens.

Pour le budget assainissement, la recette attendue de 17,43 millions est en augmentation : + 420 000 par rapport au DOB qu'on a vu le mois dernier, et de 530 000 € au budget 2020 et de plus d'un million par rapport au réalisé 2019. Les dépenses arrêtées sont à 10,29 millions €. Elles sont inférieures à la prévision du DOB. Et au budget 2020 : 10,52 millions. L'excédent serait donc, vous l'avez montré tout à l'heure, de 7,14 millions et non de 5,93 millions. Dans ce contexte, les mêmes questions que pour l'eau se posent. Le produit des emprunts est diminué de 2,73 à 2,15 millions dans un contexte où le financement bancaire à bas taux est aisé.

Les recettes, subventions d'investissement sont aussi peu valorisées et pourraient être mobilisées, et ceci pour éviter des hausses de tarifs pour les habitants les plus modestes et améliorer les réseaux.

La situation des habitants de la métropole mériterait un budget plus protecteur amortissant les effets actuels de la crise et celles à venir. Vous le qualifiez de sérieux et d'avenir, de solidaire, mais à notre lecture, nous ne sommes pas rassurés. Aussi nous voterons contre.

M. GEST : Merci. Oui, Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci.

C'est dans un contexte particulier que ce budget est dessiné. En effet, nous ne savons pas de quoi l'année sera faite, entre une culture jugée non essentielle, mise de côté par le gouvernement alors que la grande distribution tourne à plein régime, les universités qui restent fermées et des étudiants en grande précarité. À cela s'ajoutent des annonces gouvernementales aléatoires chaque semaine. Bref, nous sommes en période de grande souffrance et d'incertitude. Mais cela n'est pas une excuse pour le budget désastreux qui nous est présenté ce soir.

En effet, la métropole souffre de la crise sanitaire. Elle a perdu des recettes de par la fermeture des structures culturelles et sportives. Mais cela ne suffit pas à justifier un tel déséquilibre structurel. Vous devriez reconnaître ici que la métropole n'a plus les ressources pour assumer toutes ses compétences.

En effet, à la lecture de ce budget, on réalise que la métropole ne peut plus assumer que 23 % d'autofinancement de ses investissements au budget principal, alors qu'elle devrait pouvoir en assumer 50 % et encore grâce au FCTVA, car après remboursement de la dette, il ne restait que 400 000 €.

Les budgets de services baissent sensiblement, en particulier pour des dépenses de personnel, dans les délégations entretien et usage d'espaces publics, par exemple. Les autres dépenses de personnel réduisent également de façon plus discrète. Au total, cela ferait plus de 100 postes portés disparus, comme nous l'avons constaté lors du vote du budget supplémentaire en fin 2020. Que sont-ils donc devenus ?

De plus, le tour de passe-passe que vous avez imposé lors des dernières instances résonne comme une solution de facilité : 3 millions € versés via des fonds de concours versés par la ville d'Amiens constituent la cale d'équilibre du budget, mais ils ne suffiront pas. C'est pourquoi d'ailleurs vous avez énoncé, lors du DOB, devoir recourir de nouveau à cette ponction forcée dans les budgets communaux les années à venir, et cette fois à hauteur de 6 millions.

Il est vrai qu'Amiens constitue une part majoritaire de la métropole. Il est vrai que l'on se doit d'être solidaire quand il le faut pour la faire vivre au mieux. Mais il est vrai également que c'est à Amiens

que les revenus par habitant sont les plus bas. C'est d'ailleurs pour cela que nous percevons la DSU. Or, doit-on faire reposer sur Amiens, même si, nous le supposons, elle ne sera pas la seule concernée par les 6 millions, le rôle de pompier de service ?

La ville verse déjà énormément d'argent à la métropole au titre des transferts de charges, ainsi qu'à travers le versement de fonds de concours systématiques pour chaque opération de voirie ou investissements dans les équipements culturels et sportifs, compétences pourtant déléguées à la métropole !

Pourquoi ne pas assumer qu'un problème d'équilibre économique se pose ici entre les communes et la métropole ?

Pourquoi ne pas chercher d'autres solutions plutôt que de cacher la misère à grand renfort de fonds de concours ?

D'autres possibilités s'offraient à vous, comme celle, par exemple, d'augmenter la part d'imposition de la métropole sur les ménages ou les entreprises ou sur les deux, chaque commune pouvant ensuite éventuellement baisser la leur. Mais cela me paraîtrait plus juste que de ponctionner des millions aux villes sans savoir véritablement à quel budget cet argent va participer.

Qu'en est-il du pacte financier ? Du pacte de gouvernance ? Avez-vous abordé la question des 6 millions en conférence des maires ?

Ce budget ne peut, à mon sens, être voté en l'état et devra être revu en DM après un audit des finances métropolitaines.

Je ne peux rester sans réagir face à une situation aussi dégradée. C'est pourquoi dès demain je solliciterai Madame la Préfète afin d'obtenir un contrôle sur ce budget qui ne tient que par un fil, celui d'une aide soutirée à la ville d'Amiens comme un cache-misère alors qu'il faudrait regarder les choses en face et se pencher sérieusement sur la répartition des compétences et l'absence manifeste d'adéquation entre les ressources d'Amiens Métropole et ses charges. Il y va de l'avenir de notre communauté d'agglomération.

M. GEST : Très bien. D'autres interventions ? Non ? Bon. Benoît ?

M. MERCUZOT : Oui, Monsieur le Président.

Un éclat de rire est quelquefois salvateur.

C'est absolument extraordinaire, mais extraordinaire, que l'on en réfère à l'autorité suprême qu'est l'autorité de l'État dans une instance décentralisée pour quelqu'un qui, je le pensais, était plutôt favorable à la responsabilité de ceux qui prennent les décisions sans avoir besoin au-dessus d'eux d'un maître d'école ou de je ne sais quelle autre autorité qui viendrait, là, gronder, montrer les dents ou je ne sais quoi encore.

Je vous assure, je vous assure que ce budget est sincère. Je vous assure que ce budget répond à la loi. Et je vous assure que ce budget est loin d'être désastreux, comme vous le dites. Et je vous assure par ailleurs, et même si vous n'y participez pas parce que vous êtes dans l'opposition, je vous assure que les travaux avec les différentes communes, sur le pacte financier et fiscal, avancent. Ils avancent à bon pas, sereinement, parce qu'il n'y a aucune raison de ne pas être serein. Et par exemple, il y en a eu une, cette après-midi, et toute la semaine et puis on se revoit

dans 15 jours, et les rendez-vous sont pris très régulièrement. Et les enjeux de notre métropole sont parfaitement connus de tous.

Et vraiment, vraiment je trouve... allez, je vais être gentil : étonnante, étonnante, la conclusion de votre propos.

Sur le caractère technique du budget, oui, dont acte. Tout le travail que fait d'ailleurs... Enfin, heureusement que ce budget passe aussi par une technicité marquée parce qu'on parle quand même de 550 millions €. On ne peut pas imaginer que tout cela soit géré avec des procédures aléatoires sur le coin d'une table, etc. Donc, évidemment que tout cela est très technique. Mais heureusement, la direction des finances est là aussi pour rendre les choses plus... voilà, plus compréhensibles et faire en sorte que ce budget acte des choix politiques et des choix politiques qui soient compris par tous ceux qui sont amenés à s'y opposer, le cas échéant, ou à les accepter. Et il me semble que précisément dans cette présentation qui est faite et qui est préparée par le service des finances, il me semble en tout cas que l'on tente de trouver un juste milieu entre la technicité et puis d'une certaine façon le caractère compréhensible et éminemment politique des choix qui sont proposés.

À plusieurs reprises, vous vous êtes étonnés de la différence qu'il pouvait y avoir entre les chiffres proposés au DOB et puis les chiffres qui sont proposés ce soir au vote du budget. Eh bien, oui, effectivement, il y a quelquefois des chiffres qui ont varié et ils ont varié tout simplement pourquoi ? Pour deux raisons essentielles.

D'abord, c'est que quand on travaille sur un DOB, en réalité les chiffres qui sont donnés dans ce DOB ont été posés facilement 6 semaines avant qu'ils n'arrivent dans cette assemblée, au mieux 6 semaines. En général, c'est même quelquefois un petit peu plus. Et ils sont donnés au vu d'éléments qui peuvent bouger et ce qui peut bouger, c'est notamment ce qui est adopté dans la loi de finances qui, elle, est adoptée en général au plus tôt vers le 15 décembre et quelquefois même un petit peu plus tard. Et donc, il y a des éléments qui peuvent bouger et c'est d'ailleurs tout l'intérêt de voter le budget à cette époque-là parce qu'au moins on vote le budget en ayant connaissance de l'ensemble des dispositifs prévus par la loi de finances. Voilà donc les éléments.

De la même façon, concernant les dépenses de personnel, un certain nombre de choses peuvent bouger, qui n'étaient pas prévues au mois d'octobre, quand les premiers chiffres du DOB sont apparus et puis qui bougent d'ici la fin de l'année, ce qui peut expliquer cela.

Deux éléments, trois éléments, si vous le voulez bien, pour répondre aux interrogations qui sont les vôtres.

J'entends bien les remarques formulées à plusieurs reprises, notamment dans le rapport que l'on a examiné en tout début de séance, par les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes. Je les entends et ils sont évidemment fondés et justifiés et en tout cas argumentés.

Simplement, à un moment donné, il faut que les conseillers restent des conseillers et ceux qui décident, ce sont ceux qui paient. Et les conseillers ne sont pas ceux qui paient. Donc voilà. On fait des choix. On fait des choix. Et les choix, on les assume. On est là pour cela d'ailleurs. Un magistrat de la Chambre Régionale des Comptes, il est là pour donner un point de vue. Il n'est pas là pour faire les choix à la place des élus. C'est un premier élément que je voulais vous indiquer.

Concernant la baisse des subventions, oui, j'entends bien que la baisse des subventions peut, de toute façon, par définition, être toujours désagréable. En même temps, je m'étonne vraiment de ce

que l'on puisse quelquefois s'offusquer du principe même d'une baisse des subventions. Il me semble que tous dans cette assemblée, nous sommes attentifs à l'efficacité des politiques que nous mettons en œuvre. Et donc, il me semble naturel et d'ailleurs nous-mêmes en tant qu'élus nous sommes constamment évalués par les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes et puis surtout de façon régulière, et c'est heureux, par les électeurs. Et donc, je ne vois pas pourquoi des instances associatives de quelque nature que ce soit ne pourraient pas être soumises au même type d'évaluation et qu'à un moment la collectivité puisse se dire : à une époque, tel choix avait été fait ; nous nous apercevons que ce choix est plus ou moins bien rempli, nous en tirons les conséquences. Ou encore le cas échéant, aujourd'hui, ce sont d'autres choix que la collectivité veut porter. Cela me paraît être mais vraiment le critère élémentaire principal fondamental d'une assemblée démocratique comme la nôtre.

Et puis, le troisième élément que je voulais reprendre, c'est la question du prix de l'eau. Au fond, vous dites : « On aurait pu financer tout cela avec l'emprunt. » Mais enfin, je dois bien constater, et je le dis avec d'autant plus de mesure que je me mets dans le lot, les élus qui ont composé cette assemblée depuis maintenant 20 ans au moins, ont toujours adopté des prix de l'eau minima. Tellement minima qu'il n'est plus possible aujourd'hui de différer, et procéder comme vous le préconisez, eh bien, c'est remettre en cause, mais vraiment, l'équilibre de ce service essentiel qu'est le service de l'eau. Et d'ailleurs, je dis cela pour corroborer mes propos : il faut constater que le prix que nous pratiquons aujourd'hui et que nous pratiquerons encore malgré l'augmentation qui va permettre de financer les réseaux nous permettra encore d'être le prix le plus bas du bassin. Et donc vraiment je pense qu'on avait tous, les uns et les autres, parce qu'il y a eu différentes majorités qui se sont succédé et elles ont eu la même approche, nous avons tous, les uns et les autres, tiré sur la même ficelle. Et à force de tirer sur la même ficelle, il y a forcément un moment où si on continue, cela finit par craquer. Et sur un service tel que celui-là, on ne peut pas se permettre de casser la ficelle, de casser la corde. Et puisque vous mentionnez la Chambre Régionale des Comptes, c'était justement une des préconisations qui a été faite, un conseil qui a été donné et pour le coup, ce conseil-là, je ne vois pas comment il était possible de ne pas l'entendre et de ne pas le suivre.

Voilà pour les quelques remarques que je souhaitais faire, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci beaucoup à Benoît MERCUZOT de sa présentation et des remarques fort pertinentes, ce qui va m'amener à ne pas en faire beaucoup, parce que je ne vais pas revenir sur l'histoire des fonds de concours. Je ne vais pas revenir non plus sur ce que je vous ai dit au préalable sur la participation de la ville d'Amiens. J'avais pris les devants en quelque sorte.

Dire à Monsieur VOULMINOT que je comprends très bien sa remarque sur la présentation du budget et ce d'autant plus que je suppose qu'il est confronté depuis peu à ce genre de chose et je salue le travail qu'il a essayé de faire.

Je voudrais quand même lui dire que si vous aviez été amené à siéger entre 2008 et 2014, vous n'auriez vraiment pas aimé parce qu'il n'y avait pas du tout de document tel que celui que je vous ai proposé tout à l'heure, sur lequel je vous engage vraiment à... que je vous engage à lire. Il est volumineux : il y a 100 pages. Mais il explique de manière plus simple et pas uniquement chiffrée la réalité du budget. Mais très franchement, je suis parfaitement conscient que les tableaux de chiffres que maîtrisent à merveille notre directeur des finances et notre vice-président sont un peu abrupts et je comprends parfaitement cela.

Un mot pour vous dire aussi qu'un DOB, c'est fait pour lancer la réflexion aussi. Donc, cela ne veut pas dire du tout qu'au DOB les choses sont acquises. Depuis, on a travaillé, je l'ai dit, beaucoup

travaillé, pour faire en sorte, encore une fois, que les habitants ne soient pas sanctionnés par les conséquences de l'épidémie. Ils sont suffisamment sanctionnés par les conséquences sanitaires et une liberté de circuler qu'ils subissent aujourd'hui pour des raisons qu'on peut comprendre.

Troisièmement, le prix de l'eau. Je ne reviens pas sur l'explication de Benoît qui est fort juste. J'ajoute que comme je vous l'avais indiqué la fois dernière, la mensualisation sera proposée progressivement à partir de l'été prochain et qu'en règle générale, d'après ce que l'on sait de ce qui se passe ailleurs, c'est environ 30 % des foyers qui choisissent de la prendre, puisque nous allons la proposer, pas l'imposer bien entendu. Et donc, il faut savoir quand même que cela a un effet, mais que cela a un effet relatif apparemment sur les prix de l'eau constatés par ailleurs, et je ne peux qu'abonder dans le sens de ce que Benoît MERCUZOT vient de dire sur la vérité sur le prix de l'eau aujourd'hui, y compris après l'augmentation que nous lui avons fait subir.

Enfin, sur le personnel, je répète ce que j'ai dit dans mon propos liminaire, que Benoît indiquait également, les crédits consacrés au personnel en 2021 sont supérieurs au consommé 2020. Au consommé 2020. C'est-à-dire qu'effectivement, en décalant un peu le vote du budget, nous avons pu partir de la réalité des chiffres et notamment des chiffres de consommation de l'année précédente. Donc voilà qui mérite d'être dit parce que des crédits inscrits, c'est une chose. Les crédits consommés, c'est beaucoup plus important. Et donc là, nous avons tablé sur une augmentation par rapport aux consommés.

Voilà ce que je tenais à dire et je vais maintenant mettre aux voix ce budget.

ADOPTE

Observations :

MM. DESCHAMPS, METAY, Mmes BELLINA, VAGNIEZ, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, Mmes THÉROUIN, BECKER, MM. BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, PRADAT ont voté contre.

16 - BUDGET PRIMITIF 2021. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS.

M. MERCUZOT : Monsieur le Président, je vous propose de considérer que ce point a été traité dans la présentation précédente et je vous redonne la parole pour éventuellement le mettre au vote.

M. GEST : C'est ce que je vais faire, à moins qu'il n'y ait des questions ? Je le mets aux voix.

ADOPTE

Observations :

MM. DESCHAMPS, METAY, Mmes BELLINA, VAGNIEZ, Mme DESBUREAUX, M. BAÏS, Mme NOUAOUR, Mmes THÉROUIN, BECKER, MM. BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, PRADAT ont voté contre.

17 - AMIENS. BOULEVARD DE ST QUENTIN. SECURISATION DE L'ACCES A LA CONTRE-ALLEE DEVANT LA PROVIDENCE. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. DESSEAUX : Pour faire face à la dangerosité de la circulation aux abords de la Providence à Amiens, il convient de modifier l'îlot entre l'axe central du boulevard de Saint-Quentin et la contre-allée. Je vous propose d'approuver une phase de test à cet aménagement avant de procéder à la réalisation desdits travaux. Le coût total de l'opération est estimé à 15 000 € et une convention de

fonds de concours de la Commune d'Amiens permettrait de prendre en charge 30 % des dépenses hors taxes, soit 3 750 €.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Bon. Je considère que les... comment dirais-je, les opposés aux fonds de concours vont s'exprimer contre. D'accord.

ADOPTE

Observations :

Mme DESBUREAUX a voté contre.

18 - BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE. REGULARISATION FONCIERE ENTRE AMIENS METROPOLE ET LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE.

M. DESSEAUX : Dans le cadre des travaux liés au Bus à Haut Niveau de Service et à l'aménagement du giratoire de la RD8 (La Bailly), plusieurs parcelles appartenant au Centre Hospitalier Universitaire ont été impactées.

Au vu de l'intérêt général que revêtent ces aménagements, le CHU a accepté de céder ses emprises moyennant l'euro symbolique.

Je vous propose d'approuver cette acquisition pour une surface d'environ 1 504 m² et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette opération.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Non, il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Je remercie Patrick DESSEAUX et je m'aperçois qu'en début de séance, j'ai oublié de vous présenter notre nouveau directeur général adjoint qui chemine dans les gradins actuellement, Gilles RYCKEBUSCH. Ne vous sauvez pas, Monsieur RYCKEBUSCH, voilà. C'est donc lui qui a pris la succession de Philippe MAGNIER depuis le 1^{er} janvier et qui donc chapeaute, je vais faire simple, tu ne m'en voudras pas, plutôt les services techniques de toute nature et d'aménagement du territoire. Donc, Gilles RYCKEBUSCH nous a rejoints. Il nous vient de Tourcoing où il assumait la direction générale des services techniques. Voilà. Et le mois prochain, on vous présentera le nouveau directeur général adjoint chargé de l'attractivité qui succédera donc à Monsieur FLANDRE.

19 - AIDE A L'ACHAT DE VELOS. MISE EN PLACE. CONDITIONS D'ELIGIBILITE. CONVENTIONS.

M. RENAUX : Je vous propose de mettre en place un dispositif d'aide à l'achat de vélos dans l'optique d'inciter au développement de l'usage du vélo sur la métropole amiénoise.

En effet, le vélo apparaît comme un levier efficace réduisant la congestion routière, améliorant la qualité de l'air et les nuisances liées au bruit en ville, tout en permettant à l'usager de pratiquer une activité physique et respecter les mesures liées à l'épidémie de la COVID-19.

Cette aide, à hauteur de 25 % du coût d'achat, sera plafonnée à 300 € pour les biporteurs et triporteurs, à 200 € pour les vélos disposant d'une assistance électrique, à 100 € pour les vélos ne disposant pas d'assistance électrique.

À noter que la ville d'Amiens participerait à hauteur de 50 % du montant de cette opération, enfin participerait à hauteur... enfin doublerait le montant de cette aide et abonderait donc à hauteur de 120 000 €.

Je vous propose donc d'approuver les conditions d'éligibilité à cette aide détaillées dans l'annexe qui vous a été remise, ainsi que la convention financière à intervenir avec la ville d'Amiens et la convention-type avec les communes de l'agglomération pour celles qui souhaiteraient compléter le dispositif métropolitain, comme le fait la ville d'Amiens, dans les conditions qu'il appartiendra de décider dans les communes précitées.

Merci.

M. GEST : Merci. Des questions ? Oui... Oui, Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Merci. Alors, c'est une question pour compléter. Bien sûr, nous voterons favorablement cette mesure qui va dans un sens très, très reconnu dans l'intérêt de la démultiplication de la circulation des vélos et des vélos à assistance électrique sur l'échelle de la métropole. Voilà. Il ne vous surprendra pas qu'on ne vote pas des deux mains oui puisque déjà c'est dangereux en vélo. Mais sur la question des choix qui sont faits de relever un certain nombre de points.

Le choix de ne pas donner du tout, de ne pas mettre du tout de contreparties, comme cela a pu être fait dans d'autres villes, en encourageant encore plus les ménages qui faisaient le choix, par exemple, d'abandonner leur deuxième voiture ou de s'inscrire durablement dans ce mode de transport.

Le choix de ne pas mettre de critères de revenus et de critères sociaux par rapport à cette mesure.

Le choix de ne pas accompagner le marché de l'occasion qui est quand même quelque chose d'assez important dans ce domaine et qui est déjà bien affaibli par le passage de la DSP de Vélo Service à Keolis. Il me semble que c'est un élément à prendre en compte.

Sur la forme, je voulais revenir un petit peu sur les choses. Alors, on l'a appris par voie de presse, j'imagine que l'ensemble des membres de l'assemblée également, pour la mise en synergie qui est nécessaire autour de cette question du changement de transport et des transports doux, de l'intermodalité nécessaire à mettre en place à l'échelle de l'agglomération. J'en profite du coup pour vous poser la question puisque : est-ce que d'autres communes ont déjà fait état de leur volonté d'avancer vers le doublement de l'aide métropolitaine ?

Et puis simplement deux petits points parce que pour que les vélos avancent, il faut aussi lâcher les freins et il reste des freins importants à l'échelle de la métropole autour de plusieurs choses : la question des solutions de stationnement sécurisées et adaptées qui reste aujourd'hui un point noir important. Et puis la question d'un plan de circulation cohérent et sécurisé parce que les villes qui aujourd'hui sont le plus cyclables et qui ont beaucoup avancé autour de ces questions, elles le sont parce qu'un réseau cohérent et sécurisé a été travaillé.

Alors, aujourd'hui, il me semble que ce n'est pas la volonté des habitants. Avec cette aide, on va encore favoriser l'accès à l'outil vélo. Ce n'est pas la volonté des habitants qui pêche, mais on a quand même un certain nombre d'axes cyclables à l'échelle de la métropole pour favoriser les trajets domicile/travail qui restent très dangereux, insuffisamment entretenus, et pour lesquels il y a un vrai travail à poursuivre autour de cela. Le risque étant du coup que cette mesure n'aille pas jusqu'au bout de ses intentions. Voilà.

J'ai pour souvenir la déclaration très volontariste du vice-président aux transports, je dirais avec une fougue presque de néoconverti à l'époque sur un plan vélo métropolitain, des choses qui devaient se mettre en place rapidement. Je crois que les acteurs, les usagers, les élus et puis les associations, ainsi que, je pense, une partie des services, attendent aujourd'hui que ces mots se transmettent dans les faits.

M. GEST : Bon. D'abord, une simple remarque, Monsieur DÉCAVÉ : il faut parler de l'ordre du jour quand on intervient. L'ordre du jour, cela porte sur l'aide à l'achat de vélos, pas sur le balayage de toute une politique parce que sinon on n'en finit plus. Mais voilà.

Deuxièmement, s'agissant des communes, c'est leur libre choix. Nous avons mis en place un dispositif métropolitain. La ville d'Amiens, qui s'y était engagée, a décidé de doubler la mise, c'est son droit le plus strict, et je le salue. Maintenant, les autres communes, si elles le peuvent, si elles le souhaitent, peuvent apporter une aide complémentaire du montant, pas nécessairement le doublement, qu'elles voudront. Mais au moins les habitants de la métropole, tous les habitants de la métropole, pourront avoir une aide de la métropole pour l'acquisition de vélos et donc de vélos achetés à des commerçants de l'agglomération. Voilà.

S'agissant du reste, le sujet que l'on connaît bien, sur la dangerosité supposée de certains itinéraires et sur la nécessité de bâtir un schéma. Mais bien sûr que c'est actuellement le travail auquel se livre Jean-Claude RENAUX en consultation avec d'autres utilisateurs du vélo d'ailleurs, mais cela ne se fait pas comme cela. Il faut quand même réfléchir un petit peu à l'ensemble. C'est actuellement en travail et on vous proposera, dans le courant de cette année, je crois, en fin d'année peut-être ? Assez rapidement. Un nouveau schéma du vélo. Et j'ai indiqué tout à l'heure en plus que dans les crédits prévus cette année, nous avons augmenté, pratiquement doublé d'ailleurs, ce que nous faisons jusqu'à présent en termes d'aménagements vélos. Donc voilà. Mais les choses prennent du temps. Par exemple, décider de colorer, comme nous voulons le faire, de manière à les rendre plus identifiables et plus sécurisées, par exemple, les bornes de vélos ou les voies vélos, il faut le temps de le réaliser quand même. Donc voilà. Et puis en plus, il faut les crédits et là, les crédits sont votés. Voilà.

Jean-Claude RENAUX.

M. RENAUX : Oui. Donc sur les différents points abordés, les conditions de ressources, etc., je crois qu'il faut vraiment rappeler qu'on est dans une démarche incitative.

Le département, cela vient aussi en complément de ce que fait déjà le département. Aujourd'hui, le département n'a pas non plus mis de conditions de ressources et ils en sont aujourd'hui, enfin au mois de novembre, ils totalisaient 2 294 demandes déposées.

Je me suis procuré un petit peu la proportion sur le territoire métropolitain, et sur le territoire métropolitain, on est autour de 596 foyers qui ont sollicité l'aide du département, dont un peu plus de la moitié, 276, sur Amiens. Le reste, hors Amiens, donc y compris dans les communes. 33 communes comptent au moins un foyer qui a fait appel à cette aide-là.

L'aide que l'on apporte à Amiens Métropole va venir en plus. Cela va quand même sensiblement faire baisser le prix d'acquisition du vélo électrique. Et puis des communes, sur les habitants d'Amiens, Amiens a déjà pris sa position. Pour ce qui concerne les autres communes, évidemment charge... je pense que certains... enfin, je crois savoir que certains y pensent mais évidemment cela se décide dans les conseils municipaux.

Dans ce cadre-là, il est à noter que l'instruction sera faite de façon unique. Voilà. Ce sera Amiens Métropole, un service unique qui fera l'instruction, qu'il n'y ait qu'une demande voilà pour la subvention d'Amiens Métropole ou qu'il y ait celle-ci plus l'aide de la commune. La commune se chargeant d'abonder le budget d'Amiens Métropole, de faire l'avance. Voilà. Donc, c'est les projets de conventions que vous avez.

Sur les autres points, c'est notre démarche de sécurisation de certains carrefours, gros carrefours, donc cela, cela va arriver assez rapidement. L'élaboration du schéma, cela demande par contre un travail un petit peu plus long, schéma cyclable, mais nous y sommes. Nous sommes dessus bien entendu.

Sur les conditions de... donc la question de la sécurité, c'est la première des démarches qu'il nous faut engager. C'est au moins déjà sécuriser et boucler et assurer les continuités de ce qui existe.

Et puis concernant le stationnement, il y a un appel d'offres qui est en cours pour l'acquisition de... comment dire... de boxes à vélos pour mettre dans les faubourgs, dans les quartiers, pour permettre justement aux usagers, dans des endroits où il n'y a pas de possibilité trop de rentrer des vélos chez soi, eh bien, de pouvoir sécuriser son vélo dans des consignes sécurisées. Donc, cela fait partie effectivement, le budget a été doublé, le personnel a aussi été doublé sur la délégation vélo puisqu'il y avait une personne, il y en a deux. Eh oui, mais bon voilà. Et donc, les choses sont en cours.

Je pense que c'est une bonne démarche et on est vraiment dans l'incitation. Alors après, on peut toujours faire mieux, il y a toujours... De toute façon, c'est l'esprit français. On va toujours trouver quelqu'un qui va jouer les Monsieur Plus et dire : « Ah ! oui, mais on pourrait faire ceci, on pourrait faire comme cela, etc. ». L'essentiel, c'est de faire. On part sur une expérimentation d'un an. On verra bien ce que cela donne au bout d'un an, si on a vraiment réussi à booster.

Sur les chiffres que j'ai par commune, je vois qu'il y a quand même des communes qui ont déjà bien utilisé le dispositif départemental. Camon est en tête. Et donc, il n'y a pas de raison que cela ne se poursuive pas et c'est une bonne chose.

Voilà ce que je voulais dire en complément sur ce dossier.

M. GEST : Merci.

Une dernière chose que je veux... Oui, je vais vous donner la parole, Madame DESBUREAUX. Une dernière chose que je voulais préciser à Monsieur DÉCAVÉ, c'est que pour agir ici, il faut commencer par inscrire des crédits et notamment il faut commencer par bâtir un programme prévisionnel des investissements. Et deuxièmement, ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que les communes hors Amiens, je pense, votent toutes leur budget plutôt au mois de mars et non pas par anticipation comme on le fait à Amiens, même si cette année, c'est un peu plus tard que prévu. Donc par définition, il faut qu'elles votent leur budget pour éventuellement, si elles le souhaitent, elles sont libres, mettre en place un dispositif de soutien au vélo. Voilà.

Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Je voterai pour cette initiative qui s'inscrit dans l'air du temps, celle d'encourager les mobilités douces, et je vous remercie pour tous les détails que vous avez donnés. Je salue aussi l'initiative de mettre des boxes dans les faubourgs. C'est vrai que cela manque beaucoup, en particulier dans les rues avec beaucoup de maisons amiénoises.

Je souhaiterais souligner aussi une problématique que l'on rencontre au quotidien quand on fait du vélo pour aller travailler ou pas forcément pour faire du tourisme, parce que là on parle vraiment de gens qui se servent du vélo au quotidien, et il y a vraiment un problème de signalétique. On est sur des pistes cyclables, d'accord, c'est très bien, mais quand on se retrouve à des feux, des fois on doit attendre que le feu passe au vert alors que notre piste cyclable ne gêne en rien la circulation. Je prendrai pour exemple la chaussée Jules Ferry et la rue Jules Barni parce que je pense qu'en plus elles ne concernent pas que les Amiénois parce que c'est un grand axe entre Amiens, Camon et Longueau. Donc, c'est un peu décourageant parfois dans la pratique du vélo au quotidien.

Et je souhaiterais aussi souligner le fait qu'on a trouvé cela très dommage d'apprendre la nouvelle pour la subvention vélo dans les journaux. On aurait aimé que cela se fasse de façon un peu plus démocratique.

M. GEST : Vous savez, dans ces cas-là, c'est nous qui prenons un risque. On l'annonce. Si jamais vous ne votez pas, là, on est embêtés quoi. Quelque chose nous disait qu'a priori, on pourrait peut-être espérer avoir un vote positif sur une mesure que tout le monde, normalement, en tout cas ceux qui tiennent le plus au développement du vélo, devrait approuver. Donc voilà. Ce n'est pas... ce sont des choses qui... comment dirais-je... sont assez classiques. Bien. On va mettre aux voix ce rapport parce qu'on a déjà beaucoup débattu sur ce sujet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 - AMIENS. ESPACE EMPLOI. ALLEE GERMAINE DULAC. RENOUVELLEMENT DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, DE MATERIEL ET DE RESSOURCES INFORMATIQUES AU PROFIT DE LA MLIFE. CONVENTION.

MME BRUNEL : Bonsoir, chers collègues. Merci, Monsieur le Président.

Alors ici, il s'agit du renouvellement d'une convention permettant la mise à disposition de locaux, de matériel, de ressources informatiques au profit de la MLIFE et de l'association POSITIVE PLANET.

Originellement, il y a une convention de mise à disposition entre Clésence et la communauté d'agglomération Amiens Métropole, signée en 2017, selon laquelle les locaux sont proposés à Amiens Métropole à titre gratuit pour une durée de 6 ans, du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2022.

Alors, pour assurer l'efficacité de cet espace qui se veut dédié à l'emploi, à l'accompagnement de... c'est un accueil de proximité pour les potentiels demandeurs d'emploi, Amiens Métropole, via son service emploi insertion, mutualise et met à disposition par convention ses locaux, du matériel et des ressources informatiques auprès de la MLIFE et POSITIVE PLANET.

Donc, cette convention est arrivée à échéance le 30 juin 2020. Donc, il convient de la renouveler pour la période restante de deux ans.

M. GEST : Merci, chère collègue. Je vais, sauf s'il y a des questions sur ce sujet, je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix séparément les deux rapports. Point n° 20.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 - AMIENS. ESPACE EMPLOI. ALLEE GERMAINE DULAC. RENOUVELLEMENT DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX, DE MATERIEL ET DE RESSOURCES INFORMATIQUES AU PROFIT DE POSITIVE PLANET. CONVENTION.

M. GEST : Même vote pour le 21 ? Même vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

**22 - AMIENS. ENTREPRISE AGECO. CONVENTION RELATIVE A LA CREATION DE 42 EMPLOIS
MENUISERIE BOIS. PROLONGATION DE 11 MOIS. AVENANT N°2.**

M. FOUCAULT : Quelques redites sans doute par rapport à votre propos de tout à l'heure, mais je reprécise que la société AGECO a été créée en Ile-de-France en 2012 et elle est spécialisée dans l'agencement de magasins. Elle est même devenue d'ailleurs assez vite un des leaders nationaux sur ce segment. Et comme l'a dit le président tout à l'heure, jusqu'en 2017, si l'activité commerciale se réalisait principalement en France, la fabrication des produits était faite en Turquie et en Pologne.

En 2018, AGECO a décidé, il faut les en féliciter, de relocaliser leur activité de production en France et du coup a regardé plusieurs sites, dont celui qui était occupé par Whirlpool. Ils y ont donc installé ce qui existait autrefois en Turquie et en Pologne, c'est-à-dire un atelier de menuiserie avec 42 emplois. C'est donc sur cet objectif de 42 emplois qu'en 2018 Amiens Métropole a conventionné, comme elle le fait classiquement, sur la base de 3 000 € par emploi, ce qui fait, cela a été dit tout à l'heure, 126 000 €.

Or, AGECO, enfin partie menuiserie, a créé à ce jour non pas 42 mais 38 emplois, donc sur cette partie menuiserie. Donc AGECO nous demande, là aussi c'est assez classique, même si évidemment on préfère toujours l'inverse, de reporter le délai prévu pour la création de ces 42 emplois non pas à début février, comme cela devait être le cas, mais au 31 décembre 2021, possibilité qui était laissée ouverte par la convention de 2018.

Alors, compte tenu des difficultés économiques importantes que subit la société, je voudrais apporter trois précisions.

Donc, la première sur le calendrier des aides. Donc, la convention porte sur 126 000 €, mais évidemment on ne verse jamais en totalité la subvention tant que les emplois n'ont pas été créés. Et donc sur AGECO, puisqu'il manque quelques emplois, ce n'est pas 126 000 € qui ont été versés à ce jour mais 90 000 €. Donc, il y a 36 000 € qui sont en suspens, selon qu'AGECO créera ou non les emplois promis d'ici la fin de l'année 2021. Il faut donc espérer d'ailleurs qu'on les verse.

Le deuxième point, parce que vous vous étonnez peut-être des différences entre le nombre d'emplois cités et puis le nombre d'emplois qu'on lit parfois dans la presse, c'est parce que la convention, elle ne porte que sur la partie menuiserie qui avait fait l'objet de l'aide en 2018 et pas de la partie métallerie. Tout simplement parce qu'en 2019, AGECO a décidé de reprendre les activités WN qui étaient sur le site Whirlpool avec 44 salariés supplémentaires. Mais cette activité, qui vient donc s'ajouter à celle de la menuiserie, n'a pas fait l'objet d'un soutien financier de la part de notre collectivité.

Donc troisième précision, elle a été largement apportée par Alain GEST tout à l'heure et donc je n'ajouterai rien. Juste peut-être quand même de rapporter les 90 000 € qui ont été versés par Amiens Métropole aux 4 millions € de salaires qui ont été versés et je ne compte que la partie AGECO menuiserie ; 4 millions € de salaires donc depuis mi-2018.

Donc, je pense que le sujet, vous en conviendrez, c'est bien l'avenir des salariés et pas celui du montant de l'aide, somme toute modeste en comparaison des salaires qui ont été bien utiles aux salariés, versée par la métropole.

M. GEST : Merci, Marc FOUCAULT.

J'en profite d'ailleurs, je crois qu'il y avait une remarque sur les salaires des... de tout à l'heure de Tarek BAÏS qui concernaient les deux dirigeants, me semble-t-il. Je tiens à préciser que les salaires des deux dirigeants n'ont rien d'extravagants. Encore une fois, cela me permet de vous reconfirmer que nous ne sommes pas du tout dans le cas de figure précédent et donc voilà la problématique aujourd'hui c'est oui ou non sommes-nous... enfin, sont-ils en mesure de faire en sorte d'atteindre l'équilibre économique de cette entreprise ? Ce qu'on est tous en droit de souhaiter, mais voilà, cela s'arrête là.

M. FOUCAULT : Donc, Monsieur le Président...

M. GEST : Oui ?

M. FOUCAULT : Pardon. Je vous propose d'approuver l'avenant n°2 à la convention bipartite relative à l'accompagnement de la collectivité au programme de recrutement d'AGECO. L'avenant vise à prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 les modalités de la convention initiale.

M. GEST : Voilà. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Madame DELAHOUSSE n'a pas pris part au vote.

23 - PLAN DE RELANCE COVID 19. DELEGATION EXCEPTIONNELLE DE COMPETENCE EN MATIERE D'AIDES AUX ENTREPRISES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE. PROLONGATION DE LA DUREE DE LA CONVENTION. AVENANT N°1.

MME BRUNEL : Vous savez que la Région Hauts-de-France est compétente en principe en matière d'aides en entreprise, mais qu'en vertu d'une convention portant délégation exceptionnelle de compétence au profit d'Amiens Métropole, le Conseil Métropolitain avait adopté, le 16 juillet 2020, son plan de soutien pour aider les commerces et entreprises et mettre en place un certain nombre de dispositifs d'aide.

Le Conseil Régional a décidé de prolonger cette délégation de compétence au profit d'Amiens Métropole jusqu'au 30 juin 2021. Donc, il s'agit ici de se prononcer sur la présente demande de modification de cette convention.

Alors pour votre information, sachez également que Bruxelles vient de valider les autorisations faites aux États de recourir à ces dispositifs jusqu'au 31 décembre 2021. Donc, nous aurons sans doute au cours de cette année encore à nous prononcer sur une prorogation de tous ces dispositifs d'aide qui sont très précieux pour l'emploi et le maintien de nos entreprises sur le territoire.

M. GEST : Merci. Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - PROJETS LIES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. SUBVENTIONS. ANNEE 2020. AVENANTS.

MME PINON : Monsieur le Président, mes chers collègues, Amiens Métropole a adopté deux conventions de versement de subventions pour des actions et manifestations scientifiques avec l'UPJV ; l'une le 13 février 2020, la seconde le 16 juillet 2020.

Dans le contexte sanitaire, il est apparu nécessaire de modifier les délais de réalisation de ces projets soutenus par Amiens Métropole.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants qui portent les délais de réalisation de ces projets à 2021 pour les prix de thèse et à 2022 au plus tard pour toutes les autres manifestations scientifiques.

Cette modification n'a pas d'incidence financière.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - UNILASALLE SITE D'AMIENS. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2021. CONVENTION.

MME PINON : L'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche est en pleine restructuration du fait de l'harmonisation européenne des diplômes mais aussi de l'accentuation de la concurrence internationale.

Conscient de ces enjeux, l'ESIEE-Amiens a pris la décision de fusionner en 2020 avec l'association UniLaSalle qui a pour objet d'assurer l'organisation, la gestion et le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation initiale, continue et par alternance dispensés au sein de l'Institut Polytechnique UniLaSalle.

Depuis 1993, Amiens Métropole participe au financement d'ESIEE-Amiens et verse à ce titre une subvention annuelle de fonctionnement.

Suite à la fusion, je vous propose pour l'année 2021 la mise en œuvre d'une convention de partenariat avec UniLaSalle relative au versement d'une subvention de fonctionnement de 750 000 €.

La volonté d'Amiens Métropole consiste à mettre en synergie les objectifs UniLaSalle et les orientations de développement économique d'Amiens Métropole ainsi que du Schéma Métropolitain Universitaire.

Par ailleurs, la collectivité met à disposition d'UniLaSalle Amiens des bâtiments à titre gracieux dont les valeurs locatives étaient estimées à 877 082,60 € en 2020.

M. GEST : Merci. Des questions ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE. SOUTIEN AUX BOURSES DOCTORALES. ANNEE 2021. CONVENTION.

MME PINON : Les objectifs du Pacte pour l'Emploi et l'Innovation et du Schéma Métropolitain Universitaire visent le soutien à l'émergence de filières thématiques conformément aux préconisations de la « stratégie de spécialisation intelligente » de la Région Hauts-de-France. Ils visent également à renforcer l'attractivité, le rayonnement de la recherche et le développement économique.

En ce sens, afin de renforcer le capital humain des laboratoires amiénois et de favoriser la montée en compétences des étudiants au travers de la poursuite d'études longues, je vous propose qu'Amiens Métropole poursuive son soutien à l'Université de Picardie Jules Verne à hauteur de 81 463 € dans le cadre du recrutement de deux doctorants pour 2021. Ce dispositif de bourses permet à ce dernier de se consacrer à sa thèse en bénéficiant d'un salaire et d'un contrat de travail établi par le gestionnaire de l'allocation (UPJV).

Le soutien accordé couvre au maximum 50 % du salaire charges comprises (soit environ 1 758 € brut par mois augmenté des charges) sur 3 ans.

Il conviendrait donc d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - PACTE POUR L'EMPLOI ET L'INNOVATION. AMIENS CLUSTER. ADHESION ET SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION.

MME DELETRE : Amiens Métropole s'est engagée dans une démarche tournée vers l'innovation et la création d'emplois dans le cadre du Pacte pour l'emploi et l'innovation. Amiens Cluster traduit cette volonté et rassemble les acteurs dans le cadre de clusters pour favoriser l'innovation, mutualiser des outils, mener des actions collectives afin d'être plus compétitifs sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux.

C'est pourquoi je vous propose d'accorder une subvention de fonctionnement pour 2021 d'un montant de 292 500 € à l'association Amiens Cluster.

Il conviendrait d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de versement de cette participation.

Et de plus, je vous propose de renouveler l'adhésion de la collectivité à l'association. La cotisation au titre de cette année est fixée à 30 000 €.

M. GEST : Merci. Des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX, Mme THÉROUIN, Mme BECKER, M. BARA, M. VOULMINOT, M. DÉCAVÉ, M. PRADAT se sont abstenus.

28 - PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. ANNEE 2021. PREMIERE REPARTITION. CONVENTIONS TYPES.

M. PENAUD : Le contrat de ville a été signé le 20 février 2015 par l'État, le conseil régional des Hauts-de-France, le conseil départemental de la Somme, Amiens Métropole et la ville d'Amiens.

Il est construit autour de 5 axes stratégiques et s'applique sur les 6 Quartiers Prioritaires que compte la ville d'Amiens : Amiens Nord, Étouvie, Marcel Paul/Salamandre, Phileas Lebesgue /Condorcet, Pierre Rollin et le quartier des Parcheminiers.

Je vous propose d'approuver la première répartition de la programmation annuelle 2021 du contrat de ville comprenant 174 projets portés par 81 structures pour un montant total de 1 379 900 € sur une enveloppe totale de 1 475 000 €.

Ces subventions se répartissent de la façon suivante :

- Axe 1 qui couvre l'accès à l'emploi, l'insertion, le développement économique et la création d'entreprise : 29 projets pour 271 300 €,
- Axe 2 : Réussite éducative de la maternelle à l'âge adulte, lutte contre le décrochage scolaire et la réaffirmation du rôle éducatif des parents : 51 projets pour la somme de 433 900 €,
- Axe 3 : Renouvellement urbain, habitat et qualité du cadre de vie : 8 projets pour 15 500 €,
- Axe 4 : Prévention, santé et tranquillité publique : 26 projets pour 193 000 €,
- Et enfin axe 5 : Sport et Culture comme vecteurs de cohésion sociale : 60 projets pour 466 200 €.

Le détail de ces subventions vous est proposé dans le programme d'actions annexé à cette délibération.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions annuelles et pluriannuelles afférentes.

M. GEST : Merci. Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme NOUAOUR, Mme BECKER, M. BARA et DECAVE n'ont pas pris part au vote.

29 - ASSOCIATIONS CULTURELLES. SUBVENTIONS AUX PROJETS. ANNEE 2021. AVENANTS.

M. SAVREUX : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, chers collègues.

Donc, la première délibération porte sur les subventions aux projets pour l'année 2021.

Dans le cadre de la politique culturelle de la métropole, je vous propose de répartir la somme de 400 100 € entre les associations culturelles qui sont listées dans la délibération.

Il convient d'approuver les avenants aux conventions de versement de subvention initiales et d'autoriser Monsieur le Président à les signer.

J'en profite pour souligner le choix fort qui est fait par la collectivité Amiens Métropole de maintenir le budget dédié à la création avec des aides qui sont versées directement aux porteurs de projet et aux artistes qui sont particulièrement impactés par la crise et qui ont vu leurs créations stoppées par le contexte sanitaire.

Je rappelle aussi que ces subventions sont attribuées selon des critères bien précis qui sont définis dans un règlement d'intervention et que l'instruction des dossiers des demandes de subvention se fait par la direction de la culture et du patrimoine d'Amiens Métropole avec les services experts de la région et de la DRAC.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - ASSOCIATIONS CULTURELLES ET PATRIMONIALES. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2021. PREMIERE REPARTITION. CONVENTIONS.

M. SAVREUX : La politique culturelle de notre agglomération s'exprime à travers le soutien apporté à des associations qui mettent en œuvre des actions culturelles qui participent au développement et à l'épanouissement individuel et collectif des habitants de la métropole.

Pour 2121, je vous propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 2 623 550 € au profit des associations listées dans la délibération. Les subventions de plus de 23 000 € font l'objet d'une convention dont je vous propose l'approbation, et pour lesquelles il convient d'autoriser la signature par Monsieur le Président.

Deux précisions.

Évidemment, je l'ai déjà annoncé, ne figure plus dans cette délibération, contrairement aux années précédentes, le Festival de musiques actuelles Minuit avant la nuit, pour plusieurs raisons. D'abord, parce que nous avons de fortes raisons de penser que le contexte sanitaire ne permettra pas l'édition 2021 de ce festival. Et puis, on veut aussi profiter de cette occasion, profiter de l'année 2021 pour repenser l'idée d'un temps fort dédié aux musiques actuelles puisque nous avons identifié certaines fragilités sur le festival existant en termes de fréquentation, en termes de poids que cela représente sur l'association qui porte la structure, et puis pour tenir compte du fait que plusieurs partenaires, comme le département, ont arrêté l'accompagnement de cet événement. Donc, nous aurons un temps de consultation cette année dans le cadre du schéma des musiques actuelles qui permettra de nous interroger sur ce festival.

Et puis deuxième élément que je voulais vous préciser pour ce qui concerne le FIFAM, Festival international du film d'Amiens, nous vous proposons, cette année, une participation d'Amiens Métropole de 160 000 € et non plus de 234 000 € les années précédentes. Tout simplement parce que l'association a reçu la totalité de sa subvention 2020 et qu'il n'y a pas eu d'édition 2020 du Festival international du film en raison du contexte sanitaire.

Nous souhaitons bien entendu qu'il y ait une édition 2021, mais nous attendons d'avoir une analyse fine des comptes de l'association pour éventuellement réajuster cette somme en fonction donc des éléments qui nous seront transmis par l'association, du contexte sanitaire de 2021 et aussi de certaines nouvelles orientations qui sont souhaitées par plusieurs partenaires finançant le FIFAM.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ah ! pardon. Allez-y, Monsieur. Là-bas, Monsieur BARA.

M. BARA : Monsieur le Président, chers collègues, il est important de rappeler que le voyant de la culture en cette période de crise, qui dure depuis presque un an, n'est jamais passé au vert. Dans l'attente de revoir enfin tous ces artistes, ces spectacles et de retrouver les lieux qui œuvrent pour l'identité culturelle de la métropole amiénoise, trop d'incertitudes règnent.

Pour la culture, vous prenez une orientation sûre pour les lieux culturels et l'art contemporain identifiés comme porte d'entrée pour le label Amiens Capitale européenne de la culture. Vous investissez pour ces lieux, notamment le zoo ou la Nouvelle Lune des Pirates, mais quel soutien apportez-vous aux événements culturels et aux festivals ? Sur ce volet, on se demande quel sera le programme.

Le Festival des arts dans la rue qui a contribué à la renommée culturelle de notre ville existera-t-il encore cette année ? Et les années précédentes ? Alors que le budget de fonctionnement de l'EPCC du cirque risque de se voir amputer de 420 000 €, somme pour le moment gelée dans l'attente de deux audits, on peut avoir sérieusement des craintes.

Pour le festival Minuit avant la nuit, la messe est dite. Il n'aura pas lieu cette année dû au Covid, mais reviendra-t-il ensuite ?

Excusez-moi, je panique un petit peu.

Et qu'en sera-t-il du Festival du film international d'Amiens ?

Monsieur le Président, pouvez-vous, ce soir, prendre l'engagement devant nous que ce festival, que ces festivals ne seront pas condamnés et que nous pourrons les retrouver, retrouver cette belle richesse humaine et culturelle ?

Les événements culturels sont aussi importants que les lieux culturels. Ils donnent du travail à la myriade d'acteurs qui les font vivre : les artistes, les techniciens, les intermittents du spectacle, les vacataires qui se retrouvent aujourd'hui plongés dans une inquiétante précarité. Beaucoup ne s'en sortent plus. Ils sont les briques essentielles de la politique culturelle métropolitaine, tout comme la culture est essentielle au bien-être collectif en donnant le pouvoir d'imaginer, de rêver et de vivre ensemble. Or, nous en avons grand besoin. Merci.

M. GEST : Je partage avec vous l'inquiétude et l'incompréhension qu'on peut avoir à l'égard du monde culturel. Je vais répondre très précisément à vos remarques sur les festivals, tout en disant quand même que ce que nous faisons au total pour l'action culturelle est tout à fait considérable.

S'agissant du festival La rue est Amiens qui est donc organisé par l'EPCC Cirque, s'il venait à être supprimé, ce ne serait pas l'expression de notre volonté. Nous sommes actuellement dans une phase, où comme je l'avais déjà indiqué lors du CAM précédent, si je me souviens bien, nous avons effectivement suspendu une partie du financement de l'EPCC Cirque à la réalisation de deux audits : un financier qui dépend de nous et un qui dépend de la DRAC, dont je m'entreprendrai demain avec son nouveau directeur. Si nous avons souhaité le faire, c'est parce que nous estimions qu'il y avait lieu de se poser un certain nombre de questions. Comme un de nos collègues l'a dit tout à l'heure, c'était Benoît MERCUZOT, vous savez, quand il y a quelque chose qui se renouvelle depuis des années, cela ne signifie pas que c'est intangible. Cela ne signifie pas qu'il y a un droit de tirage sur la collectivité. Cela signifie qu'il faut regarder sereinement comment

les choses fonctionnent et si tout va bien, eh bien, bien évidemment le soutien de la collectivité est assuré. Mais en tout cas, je vous parle du fonctionnement de l'EPCC et pas du festival Amiens est dans la rue. D'accord ?

Deuxième chose, le festival de musiques Minuit avant la nuit, j'ai moi-même voulu ce festival. Force est de constater que ses deux principales, ses deux précédentes réalisations n'ont pas connu le succès espéré. Je ne porte la critique à personne parce que je sais en plus qu'un festival doit aussi avoir un phénomène d'accoutumance et c'est vrai que cela joue dans la fréquentation.

Néanmoins, d'abord, comme je l'indiquais dans mon propos tout à l'heure, prévoir beaucoup d'événements au premier semestre malheureusement peut paraître particulièrement optimiste au regard de ce que nous connaissons comme situation au niveau de la santé. Et au mois de juin, puisque c'est d'habitude au mois de juin, je ne suis pas malheureusement convaincu que nous serons encore, je souhaite le contraire, je souhaite me tromper, mais je ne suis pas encore convaincu qu'il est souhaitable de prévoir cela. Et pour organiser un festival au mois de juin, il faut s'y prendre maintenant, sélectionner des artistes, etc. Et je vous signale, par exemple, que la vedette du festival 2020 devait être Christophe. Bon. Et il a été victime lui-même de la Covid.

Donc, s'il n'a pas lieu en 2021 pardon, ce n'est pas du tout parce que nous avons décidé de supprimer ce festival. Au contraire, nous souhaiterions en faire un événement vraiment marquant. La problématique, c'est qu'il faut qu'on retravaille avec la Lune des Pirates, qui est l'organisateur de ce festival. Il y a des points que nous avons soulevés sur le plan de l'organisation financière, c'est-à-dire par exemple la séparation claire entre le budget du festival et le budget de la Lune des Pirates qui n'est pas réalisée à ce jour, et nous ne souhaiterions pas qu'un déficit chronique du festival mette en péril la Lune des Pirates elle-même.

Deuxièmement, la Lune des Pirates, comment dirais-je, doit aussi peut-être regarder la programmation et faire un petit peu de benchmark, comme on dit en picard, pour être sûr que les tarifs sont adaptés à ce genre de festival.

Voilà plein de raisons, si vous voulez, qui nous amènent à dire : bon, ce n'est pas sérieux d'envisager dans de bonnes conditions en 2021 un festival, mais en aucun cas cela ne veut dire qu'on le supprime définitivement.

Et puis il y a le... Ah oui ! Il y a le festival du cinéma qui existe depuis 40 ans et pour lequel nous avons aussi beaucoup de choses à revoir, notamment sur l'utilisation des crédits 2020 alors que le festival n'a pas eu lieu.

Et donc, vous voyez, ce sont des choses qui nous incombent lorsqu'il s'agit d'argent public que nous votons ensemble, mais il mérite quelquefois que l'on pose des problèmes. Ce sont des associations. Elles ont leur indépendance parce que ce sont des associations privées par définition, mais nous avons un droit de regard sur ce que nous attribuons à ces associations. Donc c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de discuter avec l'association sur... comment dirais-je... l'avenir de ce festival.

Renaud DESCHAMPS m'a demandé la parole. Quelqu'un peut-il donner un micro à Monsieur DESCHAMPS ? Là-bas.

M. DESCHAMPS : Oui. Merci, Monsieur GEST. Je fais un rebond sur la discussion que vous avez eue sur l'échange sur La fête dans la ville, qui s'appelle d'ailleurs maintenant la Rue est à Amiens qui...

M. GEST : Cela ne me gêne pas que cela s'appelle La fête dans la ville, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Non. Non. Cela ne s'appelle plus comme cela justement...

M. GEST : Je sais. Mais cela ne me gênerait pas qu'elle s'appelle de nouveau comme cela.

M. DESCHAMPS : Eh bien, moi aussi. Moi aussi parce que ce nom, je ne l'ai jamais aimé, la Rue est à Amiens, déjà c'est difficile à prononcer et en plus la Fête dans la ville, je crois qu'avec le marché de Noël d'Amiens, ce sont les deux événements structurants et les plus appréciés et aimés des Amiénois, comme le fut peut-être à son époque le carnaval d'Amiens. Et voilà, j'ai découvert là qu'il y avait un audit, enfin même deux audits, si j'ai bien compris : un, commandé par la métropole, un autre par la DRAC, et votre réponse m'a un peu inquiété. J'aimerais que vous me rassuriez en disant si cela devait s'arrêter, ce ne serait pas que de notre fait mais aussi peut-être du fait de l'audit de la DRAC. J'ai envie de dire peu importe le résultat qui sera donné, il faut absolument que vous preniez l'engagement de dire, un petit peu comme on l'entend à l'échelle nationale, quoi qu'il en coûte la Fête dans la ville doit perdurer à Amiens. C'est un élément structurant. C'est un élément qui marque et qui cadence la vie des Amiénois et il ne doit pas être question un seul instant que pour des raisons de mauvaise gestion, disons-le...

M. GEST : Ça, ce n'est pas démontré aujourd'hui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Pour l'instant et je l'espère. Mais vraisemblablement, s'il y a un audit en cours, c'est une des possibilités. En tout cas, il ne semble pas concevable du tout que cette rue qui était à Amiens ne redevienne pas la Fête dans la ville très prochainement.

M. GEST : J'ai répondu tout à l'heure que de mon point de vue, je ne souhaite pas qu'on arrête la Fête dans la ville. Voilà. Mais Amiens Métropole n'est pas le seul partenaire, comment dirais-je, de... Nous sommes dans un établissement culturel, nous partageons sa gestion avec l'État, la Région aussi d'ailleurs, et donc c'est en concertation avec tout le monde que l'on va regarder le fonctionnement de l'EPCC qui, entre autres, a l'organisation de cette Fête dans la ville. Donc, je dis que pour moi, si par exemple il advenait qu'il y ait des économies à faire, bon, je ne souhaite pas qu'elles portent sur la Fête dans la ville. Est-ce que je suis clair ? Oui ? Dites-moi oui, Monsieur DESCHAMPS. Même sans micro, cela ira. Merci.

Bon. C'est moins bien là à la fin. Bon. Très bien.

Je vais mettre aux voix le rapport, c'était le 30... Ah pardon ! Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Toute petite remarque parce que je me suis entretenu avec la coordination des intermittents du spectacle de Picardie qui souhaite rencontrer la ministre demain à Amiens. Monsieur le Président, les 80 000 € du festival Minuit avant la nuit, pourriez-vous les réinvestir dans de nouvelles formes que les artistes pourraient imaginer et puis pour pouvoir permettre aux artistes, techniciens, précaires, vacataires qui travaillent sur ces animations de pouvoir travailler ?

M. GEST : Alors, le directeur général me souffle intelligemment, comme d'habitude, que deux dossiers qui vont venir répondent un peu à votre question. Et nous réfléchissons avec la ville d'Amiens aussi à faire en sorte justement de prendre en compte les difficultés que rencontre le monde de la culture pour imaginer que dans l'hypothèse où on pourrait enfin retrouver une animation culturelle classique, on puisse faire profiter justement des, j'allais dire, des locaux de cela. Voilà.

Donc j'entends bien votre... comment dirais-je... votre remarque, mais je vous rappelle, je vous incite à écouter les rapports 32 et 33 qui... 32 surtout, qui concernent des initiatives nouvelles mais j'ai bien noté votre remarque qui ne me pose pas de problème de principe.

J'en étais donc au 30. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DOURNEL-GARAT n'a pas pris part au vote.

Mme DESBUREAUX, Mmes THÉROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DÉCAVÉ, PRADAT, Mme NOUAOUR, M. BAÏS se sont abstenus.

31 - ASSOCIATION ON A MARCHÉ SUR LA BULLE - POLE BD HAUTS-DE-FRANCE. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023.

M. SAVREUX : Cette association qui est bien connue du paysage amiénois occupe une place essentielle dans le paysage culturel et artistique métropolitain. Depuis plus de 25 ans, elle a confirmé les attentes qui avaient présidé à sa création, à savoir être un pôle ressource dédié à la réconciliation avec le livre et la lecture par le médium de la bande-dessinée et du roman graphique, tout en portant chaque année le troisième festival de BD de France.

C'est une structure qui soutient et qui accompagne les acteurs du monde du livre et les champs culturel et associatif à l'échelle des Hauts-de-France, afin de mieux développer et coordonner tous les projets liés à la bande dessinée.

Elle porte également de très nombreuses missions sur le champ éducatif et de promotion de la littérature, de diffusion d'outils de médiation et de montage d'actions culturelles territoriales innovantes. Elle ne fait pas le travail seulement pendant le festival mais bien tout au long de l'année.

Je vous propose donc de soutenir son projet artistique dont les objectifs sont détaillés en annexe de la délibération qui vous a été transmise, pour la période 2021-2023, et d'autoriser le président à cosigner avec l'association, le département de la Somme et la région Hauts-de-France la convention d'objectifs pluriannuelle 2021-2023 proposée à cet effet.

M. GEST : Des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. GEST : Puisque vous avez évoqué la venue de Madame BACHELOT demain, Monsieur PRADAT, je dois dire que Brigitte FOURÉ et moi-même, ainsi que Pierre SAVREUX, nous pourrions la rencontrer pour évoquer les sujets qui nous préoccupent beaucoup, particulièrement sur Amiens Métropole.

32 - DISPOSITIF RE[PAIR]S DEDIE A L'EMERGENCE DANS LE SPECTACLE VIVANT. APPEL A CANDIDATURE. PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION THEATRE D'ANIMATION PICARD. CONVENTIONS.

M. SAVREUX : En effet, c'est un exemple de redéploiement des sommes puisqu'effectivement nous avons eu un budget contraint. Il a fallu redéployer pour financer de nouvelles priorités. C'en est un exemple ici, tout comme d'ailleurs, Monsieur PRADAT, il y aura un redéploiement à destination

d'un fonds d'urgence dédié aux artistes en difficulté. Nous vous présenterons bientôt cette délibération en conseil d'Amiens Métropole. C'est quelque chose que nous n'avions pas prévu et qui effectivement fait suite à la crise sanitaire. C'est un exemple de redéploiement du budget de la culture pour faire face au contexte et puis pour financer les nouvelles priorités.

Nouvelle priorité, en voici une justement puisqu'il s'agit ici de financer l'accompagnement à l'émergence, notamment pour des jeunes artistes qui sont complètement en dehors des radars, qui n'ont jamais été accompagnés financièrement, qui n'ont jamais été suivis par une structure. C'est un dispositif qu'on a appelé Re[Pair]s. La collectivité souhaite mettre en œuvre ce dispositif avec des structures culturelles.

C'est un dispositif d'aide à la jeune création dirigé vers des artistes qui sont en début de parcours professionnel et en phase de recherche et/ou de création dans les disciplines du spectacle vivant, c'est-à-dire le théâtre, la danse, les marionnettes, le théâtre d'objets, le cirque et les arts de la rue.

C'est un dispositif qui est conçu comme un parcours sur deux années. Il propose un accompagnement artistique, administratif et technique, ainsi que la mise à disposition de ressources matérielles (des espaces de travail, des plateaux, un appui technique) auprès des artistes amateurs, en voie de professionnalisation, qui souhaitent s'éprouver et s'insérer dans l'environnement professionnel.

Un appel à candidatures sera dès à présent lancé pour une date limite de réception des dossiers de candidature au 15 mars 2021 et une audition des candidats le 23 avril au Safran. Les projets seront financés pour une durée d'un an, renouvelable une seconde année.

Le candidat retenu se verrait attribuer une aide annuelle de 2 000 €, renouvelable une seconde année.

Une convention de résidence encadrera ces modalités et c'est le Théâtre d'Animation Picard qui portera ce projet et qui se verra verser du coup par Amiens Métropole une subvention équivalente aux frais prévus au projet, soit 8 000 € accolés à sa subvention de fonctionnement.

Je vous propose donc de valider ce dispositif, et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Théâtre d'Animation Picard.

M. GEST : Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 - IMPLANTATION DE DEUX MICRO-FOLIES SUR LE TERRITOIRE D'AMIENS.

M. SAVREUX : Les Micro-Folies, un dispositif initié par le ministère de la Culture, c'est une sorte de musée numérique en collaboration avec une vingtaine d'établissements culturels nationaux fondateurs : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, le Festival d'Avignon, le Musée du Louvre ou encore l'Opéra national de Paris.

L'objectif, c'est de lutter contre les zones blanches culturelles et d'implanter des Micro-Folies permettant aux habitants d'accéder aux collections de ces grands établissements nationaux.

Le délégué de la Préfète sur la thématique « Politique de la ville » et les services des directions de la Culture et du Patrimoine et de la Politique de la ville d'Amiens Métropole ont émis le souhait d'envisager l'implantation de trois Micro-Folies sur Amiens Métropole.

Ce projet s'articule autour d'un musée numérique dont le succès repose sur une installation qui est facile à mettre en place :

- Il s'installe dans n'importe quel lieu pouvant accueillir au moins une trentaine de personnes. Pour une structure qui ne disposerait d'absolument aucun matériel au préalable, un budget d'environ 35 000 € HT pour équiper la salle est nécessaire.
- Il se monte et se démonte facilement, permettant d'organiser d'autres activités dans le même espace.
- Et puis c'est le personnel de la Villette qui assure le suivi au niveau national de ce dispositif.

Je vous propose donc d'installer deux Micro-Folies sur le territoire d'Amiens, l'une au jardin archéologique de Saint-Acheul et l'autre au centre de l'Odyssée. La commune de Rivery en installe par ailleurs une sur son territoire.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions.

Le coût de cette opération, la première année, s'élève à 62 900 € pour l'achat de matériel notamment et à 2 000 € les années suivantes qui représentent le montant des adhésions.

Je précise que cette délibération porte sur les deux Micro-Folies amiénoises et que prochainement une autre délibération vous sera proposée pour accompagner financièrement le projet de Rivery à hauteur de 9 000 €.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Parfait. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

34 - PARC ZOOLOGIQUE. PARTENARIAT AVEC LE LYCEE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVE SAINT JOSEPH A BUCQUOY. ANNEE SCOLAIRE 2021-2023. CONVENTION.

M. SAVREUX : Le lycée d'enseignement agricole privé Saint Joseph de la commune de Bucquoy dans le Pas-de-Calais dispense des formations notamment pour les futurs soigneurs animaliers.

Le partenariat de cet établissement avec Amiens Métropole a débuté en 2016. Le parc zoologique assure des périodes d'immersion en milieu professionnel pour les formations spécialisées. Une convention cadre chaque année les relations entre les deux établissements.

Ce partenariat a trouvé sa stabilité et apporte satisfaction, je vous propose donc de le renouveler pour une période de 3 ans.

Le zoo accueillerait ainsi 3 apprenants en stage de soigneur animalier durant 12 semaines ainsi que 20 apprenants pendant 3 jours pour des travaux pratiques organisés par le parc.

La redevance serait fixée à 10 000 € pour l'année 2021, 10 500 € pour 2022 et 11 000 € pour 2023. Il conviendrait d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat triennale.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

35 - PARC ZOOLOGIQUE. PARTENARIAT AVEC L'UPJV. PROJET THEMATIQUE TUTEURE. CONVENTION.

M. SAVREUX : Dans le cadre de la préparation du Master MIAGE (Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Partenaires Extérieurs), les étudiants de l'UFR des sciences de l'UPJV doivent préparer un projet thématique tuteuré en milieu professionnel.

Ainsi, l'UPJV a proposé au parc zoologique la création d'outils numériques qui pourraient être utilisés par les visiteurs, comme par exemple une application sur smartphone qui servirait de support à la visite.

L'expérimentation conduite dans un premier temps par un premier groupe d'étudiants a été plutôt concluante, d'où la nécessité aujourd'hui de cadrer les travaux des étudiants mais surtout l'utilisation des résultats à venir. Cela permettrait de proposer aux visiteurs des outils modernes et non disponibles à ce jour, outils qui sont d'ailleurs déployés dans de nombreux autres parcs zoologiques et qui ont vocation à enrichir l'expérience de visite.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention sans incidence financière entre le parc zoologique et l'UPJV d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2018 qui est la date du début des projets tuteurés.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

36 - CLUBS SPORTIFS AMATEURS. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT. ANNEE 2021. CONVENTIONS.

M. DUFLOT : Donc conformément aux projets sportifs d'Amiens Métropole et en considération des critères mis en place depuis 2015, donc il est proposé d'allouer les subventions de fonctionnement 2021 aux clubs sportifs amateurs. Au total, 134 sont subventionnés dans cette délibération, 70 pratiques sportives également sont représentées pour un montant total de 408 012 € sur cette enveloppe, Monsieur le Président. Il convient également d'approuver et d'autoriser, de vous autoriser à signer les conventions avec le FC Porto Portugais d'Amiens et l'Amiénois Boxing Club.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame BECKER.

MME BECKER : Oui. L'aide aux clubs non compétiteurs est dérisoire : 2,54 % du montant total subventionné. Alors certes, les clubs compétiteurs ont des frais de déplacement mais pour redonner de la vie et du lien social, le montant alloué aurait pu être en hausse notamment pour les activités sportives de plein air, car c'est l'occasion de permettre la découverte de nouveaux sports.

Dans le sport, tout en ne négligeant pas le côté spectacle et la création du champion, notre conception est de permettre au plus grand nombre des habitantes et des habitants de notre métropole de trouver dans un loisir la joie de vivre et le sens de leur dignité et ainsi défendre le sport santé.

Dans sa pratique comme dans son organisation, le sport est de plus en plus marqué par de fortes inégalités et les critères fixés en 2016 pourraient être réétudiés pour atteindre les objectifs suivants :

- Développer le sport féminin,

- Accompagner les populations en situation de handicap et autiste, dont les besoins sont insuffisamment pris en compte,
- Valoriser et reconnaître l'engagement bénévole, car les complémentarités entre bénévoles et encadrement salarié sont insuffisamment exploités, ce qui se traduit par un déficit de structuration et de pérennisation des associations sportives, notamment en matière d'emploi,
- Prendre en compte les enjeux environnementaux qui s'imposent aujourd'hui dans le sport,
- Développer les pratiques sportives faisant l'objet d'une prescription médicale.

Nous vous rappelons notre position, à savoir le remboursement aux familles via justement les subventions aux associations du coût des licences pour les enfants mineurs. En effet, le sport et les activités physiques donnent vie au principe de solidarité et d'émancipation collective. Nous sommes prêtes et prêts à construire une politique sportive ambitieuse pour toutes et tous quelles que soient nos origines sociales ou culturelles. Le sport jouera un rôle positif dans la société en cette période difficile, s'il est réinvesti pour soutenir et développer le sport du quotidien.

Je vous remercie.

M. GEST : Oui, je suis bien en peine pour répondre à ce qui n'est pas une question mais je suppose la déclinaison de votre programme en matière de sport. C'est tout à fait respectable.

Je dois vous dire que les aides que nous accordons au monde sportif en général ont une particularité, c'est qu'elles ont été déterminées avec les représentants du monde sportif dans le cadre des Ateliers du sport qui se sont tenus il y a 6 ans et qui sont à nouveau, en ce moment, en train de se réaliser, et donc nous tenons compte de la volonté manifestée par les sportifs.

Et rassurez-vous : il y a aussi des aides qui sont attribuées, par exemple pour la pratique féminine, cela fait partie des politiques que nous voulons valoriser, par exemple pour les non compétiteurs, comme vous dites, et notamment le sport santé à travers, par exemple, la pratique du sport à tous les âges, etc. Ce qui d'ailleurs est une excellente chose pour développer le nombre de licenciés dans les clubs. Et donc tout cela est pris en compte. Voilà.

Donc, c'est ce que je peux vous répondre parce que là, vous déclinez une politique alternative, ce qui est votre droit le plus strict, mais ce n'est pas une question que vous me formulez. Donc je ne peux pas, ni Guillaume DUFLOT, aller au-delà.

Je mets aux voix les subventions de fonctionnement.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. GEST : J'ajoute une fois de plus que depuis que nous avons mis en place des critères d'attribution de subventions, nous n'avons jamais eu, vous m'entendez bien, jamais eu une seule protestation sur la façon dont se répartissent ces subventions, venant des clubs.

37 - CLUBS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU. AMATEURS ET PROFESSIONNELS. NIVEAU INTERMEDIAIRE. SUBVENTIONS. ANNEE 2021. CONVENTIONS.

M. DUFLOT : Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec vous : le sport est essentiel.

Le projet sportif d'Amiens Métropole a prévu l'accompagnement des clubs de haut niveau, amateurs et professionnels, et de niveau intermédiaire, vecteurs d'excellence et de promotion d'image.

Je vous propose, dans ce cadre, d'approuver le versement des subventions de fonctionnement telles que détaillées dans la délibération et pour un montant total de 2 195 000 € et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme NOUAOUR n'a pas pris part au vote.

**38 - PISCINE COLISEUM. CONSEQUENCES DU DEUXIEME CONFINEMENT LIE A LA PANDEMIE DE COVID
19. ADAPTATIONS.**

M. DUFLOT : C'est une délibération qui est une des conséquences de la pandémie que nous traversons actuellement, puisque compte tenu de cette seconde période de confinement qui a eu lieu à la fin de l'année 2020, il convient de prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 l'utilisation de bons à valoir qui avaient été délivrés aux abonnés du Coliséum n'ayant pas pu finir leur second trimestre d'activité 2019/2020, cette fois-ci lié au premier confinement.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

**39 - FOURNITURE D'EAU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME POUR
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DE LAMOTTE-BREBIERE ET PONT NOYELLES.
CONVENTION.**

M. MAQUET : Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Vice-Président, aussi, Monsieur Benoît MERCUZOT, pour la présentation du budget 2021 et surtout sur l'eau et l'assainissement, très précis. Je soupçonne même qu'il y a peut-être une implantation de micro dans mon bureau le jour des hebdomadaires pour vous donner une précision intense dans l'eau et l'assainissement.

On est sur le rapport 39. On est sûr de la fourniture d'eau donc à la communauté de communes du Val de Somme pour l'alimentation en eau potable des communes de Lamotte-Brebière et Pont-Noyelles, donc cette petite convention.

Je vous propose d'approuver donc la convention à intervenir avec la communauté de communes la CCVS du Val de Somme ayant pour objet de fixer les modalités de fourniture d'eau par la communauté d'agglomération Amiens Métropole afin d'alimenter les communes de Lamotte-Brebière et Pont-Noyelles en eau potable.

Le prix de vente est celui fixé annuellement par délibération du conseil d'agglomération, auquel il convient d'ajouter les redevances et l'abonnement au service. La recette serait de l'ordre de 60 000 € HT.

Donc, chers collègues, chers amis, le président vous propose l'approbation de cette convention.

M. GEST : Très bien. Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - TRAITEMENT DES EAUX USEES DE COISY ET RAINNEVILLE. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE. PROTOCOLE D'ACCORD. CONVENTION.

M. MAQUET : Là, je réponds au SMS de Monsieur JUPPIN qui me dit : « Traitement des eaux usées, est-ce que tu vas traiter l'ostéoporose ? ». Je lui dis : non, non, cela, c'est réservé à Monsieur JARDÉ ! Donc, ce sont les eaux usées de la station d'épuration bien sûr.

Suite aux transferts de compétence Assainissement et à l'intégration de la commune de Cardonnette à Amiens Métropole, il convient d'actualiser les conditions de traitement des eaux usées des communes de Coisy et Rainneville.

Il est ainsi proposé d'approuver un protocole permettant de solder les participations financières entre Amiens Métropole et la Communauté de Communes Territoire Nord Picardie pour un montant de 11 615 € ainsi qu'une nouvelle convention encadrant le traitement du rejet des eaux usées transitant par la station de relèvement de Cardonnette, que vous connaissez bien, Monsieur TAUFOR, à savoir une recette de 35 000 € pour la collectivité.

Voilà, chers collègues, la présentation pour l'approbation de cette convention.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - TRAITEMENT DES EAUX USEES DE QUERRIEU. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME ET SUEZ EAU DE FRANCE. CONVENTION.

M. MAQUET : Juste une minute, au moment où on parle, on parlait des services d'augmentation de l'eau, de la mensualisation, on est en info vigilance orange et les équipes techniques sont sur le terrain en ce moment. Il y a des inondations rue de Verdun, rue Suzanne à Cardonnette et Blangy mais tout ça, c'est en train d'être pompé et d'être résolu. Voilà aussi l'efficacité des services.

On part sur le point 41. Effectivement, on est toujours dans le traitement des eaux usées de Querrieu.

La CCVS, la Communauté de Communes du Val de Somme, a délégué, à compter du 27 août 2020, l'exploitation du service assainissement collectif de la commune de Pont-Noyelles et la gestion de sa station d'épuration à Suez Eau de France.

Les eaux usées de la commune de Querrieu étant traitées sur la station d'épuration de Pont-Noyelles, il convient d'approuver la convention liant Amiens Métropole, la CCVS et la DSP, le délégataire Suez Eau de France et d'autoriser Monsieur le Président donc à signer cette convention.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - ASSOCIATION LA PETITE BOUCLE. COLLECTE DES CARTOUCHES D'ENCRE ET TONERS USAGES. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Je vous propose d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'association La Petite Boucle, par laquelle celle-ci effectuera le ramassage des consommables usagés en triporteur électrique, les triera et les enverra à des structures pour leur reconditionnement, et ce à titre gratuit.

Cette association a été créée en 2015. Elle collecte 4 000 kg de cartouches à Amiens et dans la Somme chaque année et elle parvient à recycler 80 % des cartouches de marque, car les compatibles ne se remanufacturent pas.

M. GEST : Merci. Voilà le triporteur électrique, pas subventionné encore par Amiens Métropole mais bientôt. Des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

43 - LE RELAIS 80. COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS TEXTILES. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Dans le cadre de son Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables, le SPASER, il est proposé à Amiens Métropole de signer une convention dont l'objet est d'organiser la collecte et la valorisation des vêtements de travail usagés des salariés d'Amiens et d'Amiens Métropole par LE RELAIS 80.

Je vous invite donc à approuver cette convention et à autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

44 - PARTENARIAT AVEC ATMO HAUTS DE FRANCE. SUBVENTION. ANNEES 2021-2022-2023. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Conformément au Code de l'environnement reprenant les dispositions de la Loi sur l'Air du 30 décembre 1996, les villes de 100 000 habitants et plus doivent bénéficier d'une surveillance de la qualité de l'air et en assurer le suivi dans le cadre de leur plan de déplacements urbains.

Sur notre territoire, la surveillance de la qualité de l'air est réalisée par l'association ATMO Hauts de France, agréée par l'État à cet effet ; les moyens de surveillance sont financés conjointement par l'État, les collectivités adhérentes et les émetteurs industriels soumis à la TAP, donc Taxe sur les Activités Polluantes.

C'est pourquoi Amiens Métropole est sollicitée pour une subvention globale annuelle de 41 770 € qui correspondent, d'une part, à la contribution au fonctionnement d'ATMO Hauts-de-France au regard du dispositif affecté au territoire, soit 29 067 €, et d'autre part, au suivi des nuisances olfactives engagé depuis plusieurs années par l'ATMO et là il s'agit de 12 703 €.

Je vous propose donc d'approuver le versement de cette subvention au titre de l'année 2021, mais également d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention qui engage ce partenariat pour la période 2021-2023.

M. GEST : Merci. Y a-t-il une question sur ce sujet ? Oui. Madame... Madame, Madame, Madame... je suis fatigué, là. Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Je ne peux pas croire, Monsieur GEST, que vous m'avez oubliée si vite.

M. GEST : Oh ! vous êtes inoubliable, Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : J'imagine.

Bien. Donc, nous devons renouveler la convention avec ATMO Hauts-de-France, ce que nous ferons bien volontiers parce que les collectivités locales que nous représentons sont invitées à travailler avec le réseau local ATMO, comme Madame la Vice-Présidente vient de l'indiquer, aux côtés de l'État, aux côtés des associations et bien sûr des industriels émetteurs qui sont également financeurs de la structure.

Alors, la qualité de l'air est une compétence métropolitaine qui bénéficie d'une surveillance et d'une information régulière de la population grâce à l'action d'ATMO et les habitants de la métropole connaissent bien l'indice de qualité de l'air réalisé grâce aux stations ATMO qui se trouvent un petit peu partout sur le territoire, et surtout connaissent bien le réseau de nez parce que les nuisances olfactives du territoire sont facilement perceptibles. Or, la pollution de l'air l'est beaucoup moins et elle est souvent ignorée. Mais elle est pourtant dangereuse pour notre santé en multipliant les risques de cancer, les problèmes cardiaques, les effets sur le cerveau ou encore les problèmes de fertilité.

Si la concentration de polluants de l'air est en soi alarmante, l'exposition renforce l'effet cocktail sur la santé.

Ainsi, récemment, une étude internationale qui a été rendue publique dans une grande revue de recherche sur les maladies cardiovasculaires confirme que respirer un air de mauvaise qualité constitue un facteur important et aggravant de comorbidité qui accroît le risque de mourir de la Covid-19.

Et bien avant la pandémie, on dénombrait déjà pour la région Hauts-de-France plus de 6 500 décès dus chaque année aux particules fines. Et pour les personnes de 30 ans, cela correspond à une perte d'espérance de vie entre 16 mois et 19 mois pour celles et ceux qui résident dans les zones les plus urbanisées.

Alors, les polluants atmosphériques peuvent être d'origine naturelle ou anthropique, c'est-à-dire liés aux activités humaines que sont l'agriculture intensive, la circulation routière ou encore certaines industries. Les polluants atmosphériques d'origine anthropique sévissent surtout en milieu urbain et à proximité des zones d'activités. Et c'est le dernier rapport sur la situation d'Amiens Métropole en matière de développement durable qui nous a récemment rappelé que la qualité de l'air était considérée médiocre un quart de l'année à Amiens Métropole.

Alors, rendre les bus gratuits trois jours par an lors des canicules, c'est très bien ! Mais n'oublions pas que la pollution diffuse fait beaucoup plus de dégâts que les pics de pollution.

Alors, chers collègues, ATMO nous fournit un baromètre. Aux élus que nous sommes d'agir en conscience pour revoir nos politiques publiques en matière d'économie, de transport et d'urbanisme.

M. GEST : Merci. Je rappelle au passage que j'ai indiqué tout à l'heure que dans l'année 2021 nous allons développer, dans le cadre du pôle métropolitain que préside notre ami Pascal RIFFLART, que j'excuse ce soir et qui d'ailleurs m'avait donné pouvoir mais cela n'a pas été enregistré. Il se

trouve que le PCAET, le Plan Climat Air Energie Territorial, prend en compte entre autres les problématiques de l'air et donc font l'objet du travail qui est actuellement en cours au sein du pôle métropolitain. Voilà.

Je mets aux voix le rapport 44.

ADOPTE A L'UNANIMITE

45 - VŒUX / QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Nous avons eu un vœu et une question orale pour terminer.

45.1 - VŒU.

M. GEST : Je vais donc donner la parole à Tarek BAÏS pour le vœu intitulé « Un dispositif d'écoute d'urgence pour nos étudiants ».

M. BAÏS : Merci, Monsieur le Président.

« Comment ne pas observer que ces calamités, qui peuvent ébrancher ou même abattre des arbres adultes, sont pour de jeunes arbustes un arrachement par la racine plus bouleversant, plus tragique, et surtout plus irréparable ? Penser constamment à vous, la jeunesse, c'est la seule manière de construire toujours en fonction du futur, c'est la seule méthode pour être certain de ne jamais sacrifier l'avenir au présent, ce qui est en définitive le devoir suprême de l'homme d'État. » Voilà ce que déclarait Pierre MENDES FRANCE dans son message à la jeunesse en 1955.

Partout en France, les étudiants tirent la sonnette d'alarme. À l'université Jules Verne, la situation est de plus en plus inquiétante. Une enquête du Service de Santé Universitaire a révélé que 72,4 % de nos étudiants interrogés ont subi une situation de détresse psychologique au cours des quatre dernières semaines ; 54 % des étudiants vivent dans un état d'anxiété ; 33,1 % d'entre eux présentent des signes de dépression et, pire encore, 19,2 % disent avoir eu des idées suicidaires au cours des 12 derniers mois.

Ces constats sont semblables à ce que l'on observe au niveau national. Les étudiants sont découragés, ils ont le sentiment d'être abandonnés à leur sort alors même qu'ils représentent l'avenir, qu'ils représentent notre avenir.

Leur situation financière se dégrade, les files d'attente dans les banques alimentaires s'allongent, leur état de santé mentale s'abîme, leur vie sociale n'existe plus et l'espoir de revoir des jours heureux s'amenuise.

L'enquête révèle également la méconnaissance des dispositifs de soutien psychologique par les étudiants, alors même que la demande est croissante. Aujourd'hui, un étudiant en détresse doit attendre un mois pour obtenir un rendez-vous avec l'une des deux psychologues au service universitaire.

La situation est grave. Nous souhaitons que le monde étudiant sorte de ce que CAMUS appelait « la nuit des jours ».

La faiblesse des dispositifs existants et leur déficit de connaissance ne permettent pas, à l'heure actuelle, de répondre à la situation d'urgence touchant nos jeunes.

Au moment où nos étudiants ont le plus besoin de nous, Amiens Métropole doit accentuer son effort d'accompagnement, par la mise en place d'une cellule d'écoute psychologique et la prise en charge de consultations et de soins. Notre attention doit se porter en priorité sur l'ensemble des problèmes psychologiques pour prévenir les situations dramatiques. Avec le concours de la Région et de l'État, tous les moyens matériels doivent être mobilisés pour résoudre les situations d'urgence : logement, alimentation, santé, transports, orientation, numérique.

La Capitale Européenne de la Jeunesse est riche de par ses étudiants qui apportent ambition et énergie sur l'ensemble du territoire, ils représentent notre avenir.

Le conseil métropolitain réuni ce jour demande à l'État et à la région de tout mettre en œuvre pour les soutenir.

M. GEST : Je donne la parole à Madame PINON.

MME PINON : Merci beaucoup.

Monsieur le Président, chers collègues,

L'ampleur de la crise sanitaire et ses multiples impacts sur la situation des étudiants tant d'un point de vue matériel, économique ou psychologique a conduit les partenaires de la vie étudiante à se mobiliser.

Je suis d'autant plus sensibilisée à la situation délicate des étudiants qu'Amiens Métropole participe activement aux travaux de l'Agence de développement du Grand Amiénois relatifs aux conditions de vie étudiante. Ceux-ci avaient déjà souligné leur fragilité psychologique avant même la crise sanitaire.

Les données statistiques de l'ADUGA et du service de santé universitaire montrent une aggravation du phénomène et soulignent que ce sont les étudiants, déjà parmi les plus fragiles, qui sont les premiers touchés.

Le retour dans les établissements ne sera que partiel et certainement complexe à mettre en œuvre. Les cours à distance constitueront encore 80 % de l'activité des étudiants dans les semaines à venir.

Comme cela a déjà été souligné lors du conseil municipal, de nombreux outils ont été développés sur le territoire par tous les partenaires, notamment le service municipal de santé de la ville d'Amiens et Amiens for Youth tant concernant la détresse psychologique que les difficultés financières et alimentaires.

Amiens Métropole a souhaité maintenir autant que cela est possible son rôle d'accueil en réalisant des actions compatibles avec la crise sanitaire lors de la journée d'accueil des étudiants, en accueillant les étudiants internationaux qui ont pu nous rejoindre, en soutenant Festitude. Dans cette situation, la possibilité de maintenir du lien est essentiel.

Enfin, dans ce contexte Amiens Métropole est particulièrement attentive à l'insertion professionnelle des étudiants. En ce sens, le stagedating se déroulera dans un format distanciel le 17 février prochain afin de multiplier les chances pour les étudiants de trouver un terrain de stage malgré la crise.

Les services de la ville d'Amiens ainsi qu'Amiens Métropole sont entièrement mobilisés pour répondre aux fragilités des étudiants, qu'elles soient psychologiques, financières, alimentaires ou qu'elles concernent l'avenir de nos étudiants.

Comme nous avons pu le rappeler hier avec le président d'Amiens Métropole à l'occasion d'une rencontre avec des étudiants de notre territoire, il convient d'accentuer la communication de tous pour qu'un maximum d'étudiants puissent en bénéficier.

Je vous remercie.

M. GEST : Merci Anne.

Donc, je vais, j'allais dire, essayer de mettre aux voix ce vœu. Tarek BAÏS comprend pourquoi je dis essayer parce qu'on a encore un petit problème de compréhension de ce que doit être un vœu. C'est-à-dire que clairement il s'adresse non pas à Amiens Métropole mais il s'adresse à l'extérieur, l'État et la région. Donc, on a convenu que le vœu tel qu'il était présenté initialement soit complété par une phrase qui interpelle la région et l'État. Bon.

Comme Anne PINON vient de le dire, beaucoup de choses ont déjà été mises en place par la mairie d'Amiens. Nous avons reçu hier une délégation d'à peu près toutes les associations d'étudiants qui existent à Amiens. Mais on regarde si on peut compléter, car manifestement il y a un problème, comme souvent d'ailleurs, de connaissance, d'information de la réalité de ce qui existe déjà, et cela a été constaté par les étudiants eux-mêmes. Donc, on peut peut-être aussi progresser là-dessus. Il y a certaines suggestions qui nous ont été faites que nous avons décidé de mettre à l'étude.

Alors, à titre personnel, cela ne me gêne pas de demander, comme vous l'avez fait, j'allais dire, gentiment à l'État et la région de faire le maximum. On pourrait dire aussi à l'université de Picardie Jules Verne parce que c'est sa première responsabilité. Donc, à titre personnel, j'indique que je voterai ce vœu. Voilà. Bon.

J'espère que les prochains, que je ne suscite pas, mais les prochains seront plus en rapport, si vous voulez, avec la méthodologie d'utilisation des vœux par cette assemblée.

Je mets donc aux voix ce vœu.

ADOpte A L'UNANIMITE

45.2 - QUESTION ORALE.

M. GEST : Je vais donc aborder maintenant la question orale, en précisant à Madame NOUAOUR que lorsque c'est un sujet municipal tel que vous l'évoquez et tel que vous aviez d'ailleurs souhaité l'évoquer devant le conseil municipal et que Brigitte FOURÉ n'a pas pu accepter parce qu'il est arrivé hors délai, je souhaite que vous restiez sous l'angle municipal. Mais bon, puisque vous l'avez agrémenté un peu pour qu'il coïncide avec Amiens Métropole, je

MME NOUAOUR : Monsieur le Président, mes chers collègues, bonsoir.

Je suis comme vous tous ici attachée au fait de faire de la transition écologique un des principaux enjeux de cette période, comme je suis évidemment attachée à la construction de nouveaux logements sociaux et aux programmes d'accession à la propriété poursuivis sur le territoire d'Amiens Métropole.

Je déplore néanmoins que certains balaient d'un revers de main les revendications d'habitants qui, depuis de nombreuses années, dans le quartier de la Fosse au Lait, demandent davantage de verdure. Je me suis rendue sur place à plusieurs reprises et j'ai vu qu'il y avait effectivement un espace vert réduit à un couloir entre des immeubles et des maisons. Le programme envisagé par la municipalité et la métropole via Amiens Aménagement et Toit Aussi va rogner le dernier espace vert du quartier. C'est ce que ressentent bon nombre d'habitants.

Alors, je vais tenter de ne pas être aussi dogmatique ou catégorique que ceux qui défendent parfois bec et ongles un programme de logements sociaux de qualité sans avoir passé une nuit dans l'un des logements, dans l'un de ces immeubles Eiffage et Consorts. Bref, sans même connaître la qualité de ces logements.

Je reste consciente des enjeux financiers derrière un tel projet, mais une véritable concertation avec les habitants doit être menée. Mais cette concertation ne doit pas s'arrêter à ce seul quartier. Une meilleure répartition du bâti social et des espaces verts doit être envisagée à l'échelle de la métropole. Ce type de programme d'accession à la propriété doit être pensé plus globalement et ne doit pas être confondu avec les habitations à loyer modéré. Je pense que tout le monde tombera d'accord sur le fait qu'un programme d'accession à la propriété concerne avant tout celles et ceux qui peuvent devenir propriétaires.

Cependant, afin de faire cohabiter ces deux objectifs qui font aussi l'attractivité de notre territoire, un cadre de vie verdoyant et aéré pour consolider cette image et cet équilibre, il paraît indispensable de répartir de façon équitable les espaces verts et les logements sur l'ensemble des territoires de l'agglomération.

Afin de ne pas opposer politique sociale et politique écologique et de se servir habilement de l'expression citoyenne, il est impératif d'avoir une répartition logique et équitable des logements sociaux et des espaces verts au sein de la métropole. Êtes-vous prêt à vous y engager, Monsieur le Président ? Merci.

M. GEST : Je donne la parole à Monsieur Guy PENAUD.

M. PENAUD : Merci. Je voulais juste souligner, chère collègue, que le texte qui m'a été communiqué n'est pas exactement celui que vous avez lu et il est nettement plus fouillé et nettement plus amiénois encore que ne l'était le texte initial. Donc, je suis contraint de répondre sur le texte initial que vous avez déposé.

Donc, chère collègue, comme vous l'indiquez, nous sommes tous, au sein de cette assemblée, attachés à concilier développement urbain et préservation du cadre de vie. Cette préoccupation a d'ailleurs été l'un des axes forts qui a guidé l'élaboration de notre Plan Local de l'Habitat, adopté lors du CAM du 5 novembre 2020 et en vigueur depuis le 6 janvier 2021.

Ce document, fruit d'une concertation menée pendant 2 ans avec l'ensemble des communes, vise à répondre aux besoins des habitants qui souhaitent profiter de la qualité de vie à Amiens et dans sa métropole, et fixe nos objectifs en matière de développement urbain et de production de logements jusqu'en 2026.

Pour la période 2015-2020, nous avons engagé un rythme élevé avec 8 260 logements construits, soit 1 380 par an. Cet effort inédit, nous l'assumons, tant il était nécessaire compte tenu des retards et des besoins criants en la matière.

Pour la période qui s'ouvre, le développement sera moins spectaculaire avec un objectif de 800 logements par an, répartis plus finement sur le territoire de la métropole afin de mieux organiser la mixité.

Cette déclinaison territoriale de la production de logements a été déterminée au regard des principes définis dans le SCOT, mais aussi des orientations validées par les communes, pour aménager un équilibre entre les différents secteurs du territoire.

Notre PLH est également très ambitieux sur le développement du logement en accession abordable dans le neuf, principalement des maisons individuelles avec un espace vert, pour permettre à des ménages plus modestes et aux jeunes en début de parcours résidentiel d'accéder à la propriété.

Enfin, nos politiques de l'habitat mais aussi de rénovation urbaine prennent pleinement en compte les objectifs de transition écologique. On estime en effet que la réhabilitation d'un bâtiment datant des années soixante permet un progrès de 50 % en termes d'économies d'énergie, la démolition suivie d'une reconstruction d'un immeuble de ce type permet de faire monter le chiffre à 75 %.

En définitive, vous le voyez, le PLH que nous avons voté il y a quelques semaines est un outil précieux, qui doit nous permettre de répondre à ces enjeux et de concilier les problématiques sociales, environnementales et urbanistiques que vous soulevez.

Le projet que vous évoquez est justement l'illustration de cette volonté de ne pas opposer la préservation du cadre de vie et le développement urbain, mais de tendre au contraire vers une approche globale préservant, voire même reconstituant, un cadre de vie qualitatif pour les Amiénois.

Sur le quartier de la Fosse au Lait, site en mutation depuis de nombreuses années, nous devons en effet à la fois offrir de nouveaux logements à deux pas du centre-ville, requalifier un quartier autrefois en désuétude, créer un cadre de vie agréable en s'appuyant notamment sur les qualités paysagères existantes, mais aussi en aménageant de nouveaux espaces publics vecteurs de qualité de vie au quotidien.

Ainsi, au cœur du nouvel îlot d'habitations désormais achevé et dont personne ne conteste aujourd'hui la qualité architecturale et résidentielle, ce sont plus de 700 000 € qui ont été mobilisés pour l'aménagement d'un square de quartier de près de 6 000 m² dont l'aménagement a fait l'objet d'un travail de concertation avec les habitants, notamment en mai 2016 puis en 2017.

À ce propos, je rappelle d'ailleurs que ce programme immobilier sur le « lot A » de la Fosse au Lait fait partie intégrante du projet depuis l'origine et avait été présenté à plusieurs reprises par le passé, sans susciter de remarque...

Néanmoins, et afin d'améliorer encore le projet, les prescriptions urbaines qui encadrent le programme ont été dernièrement revues avec la coopérative Toit Aussi afin de préserver le magnifique tilleul existant qu'il était initialement prévu d'abattre, et de réduire la hauteur des constructions, privilégiant ainsi la maison individuelle ou les appartements dits « intermédiaires » à destination des propriétaires occupants et favorisant la qualité résidentielle et environnementale du projet.

Une placette sera aménagée autour de l'arbre conservé, s'ajoutant ainsi à la palette des espaces publics de ce quartier.

À ces aménagements s'ajoute l'empreinte encore fortement arborée de l'ancienne vallée sèche de la Fosse au Lait qui, tout autour des tennis de l'AAC, sur des parcelles à la fois publiques mais aussi privées, offre toujours un écrin de verdure, support de biodiversité et de régulation thermique en cœur de ville.

Le quartier, ceinturé au sud par le boulevard de Dury, à l'est et à l'ouest par les rues Gauthier de Rumilly et de Paris et au nord par la rue Laurendeau, reste ainsi l'un des moins denses parmi les faubourgs de première couronne comme Saint-Honoré, Henriville, Saint-Acheul ou encore Sainte-Anne.

Cette présentation vous rassurera, je l'espère, sur « la répartition saine et équitable des logements et des espaces verts au sein de notre métropole » et plus particulièrement au sein du quartier de la Fosse au Lait.

M. GEST : Merci, cher collègue.

J'ajouterai simplement que j'engage tout le monde à aller voir concrètement ce qu'est devenu l'ancien terrain vague de la Fosse au Lait avec de très belles réalisations et la réponse de notre ami PENAUD est parfaitement claire.

Voilà. Nous sommes arrivés au terme de cette réunion. Je voulais en votre nom à toutes et à tous remercier notre administration qui nous a préparé cette séance et remercier aussi les techniciens qui sont au son, à l'image, et notamment notre athlète qui court dans la salle depuis 18 heures et qui a une forme olympique maintenant. Bonne soirée à tous !

La séance est levée à 21 H 10.

Le Président de séance,



Alain GEST